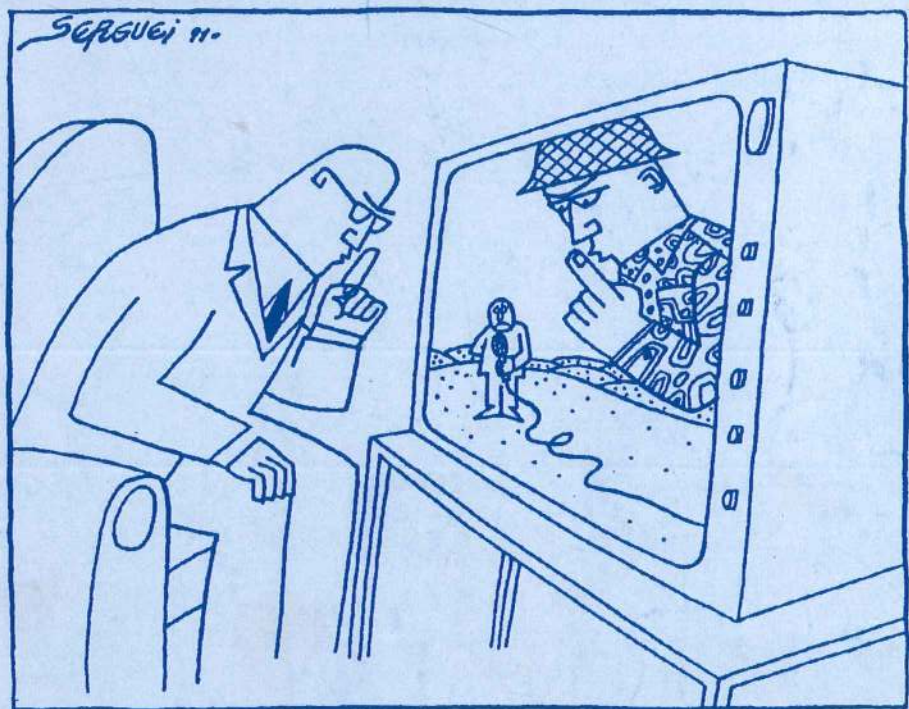


# DAMOCLÈS



## **Essais nucléaires**

- L'inserm et le cancer
- Réactions en Polynésie

**Notes de lectures...**

JOURNÉE D'ÉTUDE

**Médias,  
opinion publique  
et mouvements  
de paix**

REVUE DE RÉFLEXIONS ET D'ÉCHANGES SUR LA PAIX,

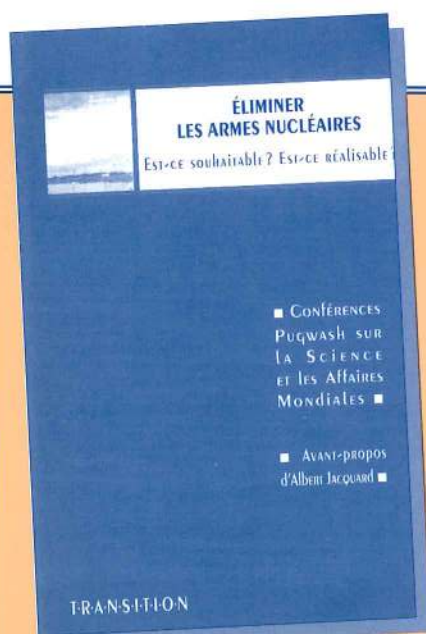
Responsable de la rédaction :  
**Patrice Bouveret**

Comité de rédaction :  
**Bruno Barrillot,  
Patrice Bouveret,  
Belkacem Elomari,  
Bernard Ravenel,  
Michel Robert,  
Jean-Luc Thierry**

187 montée de Choulans  
F-69005 Lyon  
Tél. 04 78 36 93 03  
Fax 04 78 36 36 83  
e-mail cdrpc@net.asi.fr

## SOMMAIRE

- **Essais nucléaires**  
L'Inserm et le cancer en Polynésie ..... 3  
La Polynésie sans la bombe, le feu sous la cendre ..... 7
- **Compte rendu de la Journée d'étude**  
Médias, opinion publique et mouvements de paix ..... 11
- **Mines antipersonnel :**  
Histoire d'une interdiction réussie ..... 12
- **Essais nucléaires :**  
Greenpeace en première ligne ..... 17
- **Communication et pacifisme :**  
Réflexions critiques sur la communication des ONG ..... 21
- **Bonnes feuilles**  
L'Union de l'Europe occidentale ..... 27
- **Nouveau**  
Élimination des mines antipersonnel ..... 30
- **Notes de lecture** ..... 32
- **Bulletin d'abonnement** ..... 35



### **Éliminer les armes nucléaires Est-ce souhaitable ? Est-ce réalisable ?**

**Conférences Pugwash sur la science  
et les affaires mondiales**

**Avant-propos d'Albert Jacquard**

Ce livre, déjà présenté dans *Damoclès* n° 74-75, rassemble un argumentaire solide en faveur de l'élimination des armes nucléaires. Il mérite d'être davantage connu.

On peut obtenir ce livre par correspondance auprès de Venance Journé, 31, avenue Reille, 75018 Paris

Éditions **TRANSITION**, 1997  
**316 pages**  
**130 F** (port compris)  
chèque à l'ordre de **TRANSITION**

Ont participé à ce numéro :

*Bruno Barrillot  
Patrice Bouveret  
Sylvie Brigot  
Christian Brunier  
Éric Dacheux  
Belkacem Elomari  
Jean-Luc Thierry*

La reproduction des articles est autorisée à condition d'en indiquer la source et de nous faire parvenir un exemplaire de la publication.

*DAMOCLÈS* est édité par le **Centre de Documentation et de Recherche sur la Paix et les Conflits.**

# ESSAIS NUCLÉAIRES (SUITE)

## L'Inserm et le cancer en Polynésie

**L**e 30 juillet 1998, le ministère de la défense annonçait, dans un communiqué, les résultats d'une enquête intitulée "Incidence des cancers en Polynésie française entre 1985 et 1995". Elle avait été commanditée par la Direction des centres d'expérimentation nucléaire (Dircen) le 12 juin 1996. Cette enquête, réalisée par trois scientifiques : deux de l'Unité 351 de l'Inserm (Institut national de la santé et de la recherche médicale) et une de l'Opri (Office de protection contre les rayonnements ionisants), avait pour objectif d'examiner « l'influence du lieu de naissance et de résidence par rapport à l'atoll de Mururoa ». Commentaires sur une étude partielle et incomplète.

### Bruno Barrillot

**L**e communiqué du ministre indique que l'étude « montre que, pour l'ensemble des cancers en Polynésie française, il n'y a pas de relation entre les taux et la proximité des zones d'expérimentations (moins de 500 km). Elle n'a pas permis de mettre en évidence de variation significative, temporelle ou spatiale, permettant d'attribuer un rôle aux essais aériens dans l'incidence actuelle des leucémies et de cancers thyroïdiens »<sup>1</sup>.

### Une interprétation médiatique scandaleuse

Prenant pour seul appui le communiqué du ministre (le rapport n'a pas été distribué à la presse de Tahiti), le principal quotidien de Polynésie *La Dépêche de Tahiti* titre en première page le lendemain : « Étude médicale rassurante. Pas de cancers liés aux essais. L'Inserm a rendu publiques hier les conclusions de son étude médi-

cale indépendante menée sur les trente années d'expérimentations en Polynésie française : grâce à ce travail, on sait désormais de manière formelle que les essais ont été sans danger sur la population. L'AIEA ayant révélé, en juin, que Moruroa et Fangataufa étaient propres et sans risque de contamination, le territoire peut tourner la page du nucléaire pleinement rassuré. »<sup>2</sup>

En pages intérieures, le rédacteur en chef de *La Dépêche* en déduit le « soulagement des populations » et la « satisfaction de la France », puis se lance dans une diatribe qu'un lecteur de la presse quotidienne métropolitaine aurait peine à imaginer. En voici, pour anthologie, quelques extraits :

« Grâce aux résultats de l'étude de l'AIEA, rendus publics il y a quelques semaines, on sait que les atolls de Moruroa et de Fangataufa sont propres. L'information avait cloué le bec des "intoxicateurs" professionnels qui n'ont qu'un but : salir la France dans cette région du monde en utilisant les deux atolls... »

La France a travaillé proprement et laisse derrière elle place nette. Ce constat avait affligé les antinucléaires... Ces fantasmes antifrçais viennent aujourd'hui d'être balayés par la réalité scientifique



*d'une étude médicale indépendante et rigoureuse, celle de l'Inserm. Il n'y a aucune relation entre les cancers en Polynésie française et le passé nucléaire (aérien ou souterrain) de notre territoire... »<sup>3</sup>*

Les affirmations globales, insultantes et définitives du rédacteur en chef de *La Dépêche* n'ont que peu de rapport avec la réalité des rapports de l'AIEA et de l'Inserm mais elles contribuent à une entreprise de désinformation orchestrée en Polynésie pour tenter de clore le dossier des essais nucléaires. D'autre part, par leurs outrances, ces interprétations médiatiques contribuent à convaincre les Polynésiens qu'on veut à tout prix les tromper puisqu'ils constatent d'expérience quotidienne que le cancer est devenu, avec les maladies cardio-vasculaires, un véritable problème de santé publique sur le Territoire<sup>4</sup>.

Il faut d'ailleurs saluer la ténacité et le courage de quelques journalistes et médias de Polynésie qui se refusent à la manipulation de l'information et qui ouvrent leurs colonnes ou leurs antennes à des points de vue contradictoires<sup>5</sup>.

## Les conclusions du rapport de l'Inserm

Le rapport de l'Inserm qui compte 140 pages (dont 94 de tableaux) avait comme objectif de combler une lacune du Registre du cancer de Polynésie qui ne prenait pas en compte les cas de cancer en fonction de la distance géographique des sites d'essais. L'Inserm a dénombré 2 880 personnes natives de Polynésie ayant développé un cancer entre 1985 et 1995, seule période disponible dans le Registre. Les personnes dont le lieu de naissance ou de résidence en Polynésie n'étaient pas connus n'ont pas pu être intégrées à l'étude "géographique".

Les auteurs notent en conclusion qu'« aucune augmentation significative de l'incidence des cancers, pris dans leur ensemble ou séparément, n'a pu être mise en évidence dans les îles ou atolls situés à moins de 500 kilomètres de Mururoa, par rapport au reste de la Polynésie française ou au reste des Tuamotu-Gambier »<sup>6</sup>. Cette partie de la conclusion a été reprise par le ministère de la défense et par les médias qui n'ont vraisemblablement pas eu l'occasion de lire le reste du rapport.

En effet, les auteurs du rapport, soulignent la petite taille de l'échantillon de population situé à moins de 500 kilomètres de Mururoa : sur une population moyenne, entre 1985 et 1995, de 3 828 habitants, on compte déjà près de 900 travailleurs polynésiens recensés sur la commune de Tureia dont dépendait administrativement Mururoa. Ceci constitue certainement une difficulté majeure pour obtenir des résultats significatifs d'autant plus que les données sur le cancer antérieures à 1985 n'ont pas été comptabilisées par le Registre du cancer.

Mais la deuxième partie de la conclusion du rapport de l'Inserm mérite d'être soulignée tant elle constitue une remise en cause de la première assertion. En effet,

les réserves signalées par les auteurs ne sont ni des sous-entendus, ni des incidentes : elles constituent la moitié de la conclusion !

Voici ces réserves :

- L'étude géographique de l'Inserm « ne permet cependant pas d'étudier les conséquences d'une éventuelle contamination géographique généralisée, et ne remplace pas une éventuelle étude sur les anciens travailleurs des sites ».
- L'étude porte sur une période commençant dix ans après l'arrêt des essais atmosphériques. « Ce délai est favorable à l'étude d'une éventuelle augmentation de l'incidence des tumeurs solides dues aux retombées locales, mais moins dans le cas des leucémies ». En effet, Tchernobyl nous a appris que les cas de leucémies se déclaraient dans un délai de quelques années, notamment chez les enfants.
- L'étude signale que « l'incidence des cancers de la thyroïde était chez les femmes, comme chez les hommes, plus importante en Polynésie française que dans ces deux populations de référence (autochtones de Hawaï et de Nouvelle-Zélande). Une étude plus approfondie de ces cancers est à présent nécessaire. »
- L'étude note que « les résultats observés chez les sujets qui étaient enfants durant les tirs atmosphériques indiquent qu'une étude similaire devra être conduite ultérieurement, lorsque ces sujets seront plus âgés. »

## Une enquête partielle

On l'aura compris, comme l'a déclaré la ministre de l'environnement, Dominique Voynet, lors de sa visite en Polynésie début août : « Les résultats des enquêtes de l'AIEA et de l'Inserm ne sont que partiellement rassurants, soulèvent des questions et doivent donc être complétés. »<sup>7</sup>

Mais, avant de pouvoir compléter ces enquêtes, il importe de comprendre pourquoi les rapports de l'AIEA et de l'Inserm reposent sur des données partielles et incomplètes. Déjà, quelques semaines après la publication de son rapport, Florent de Vathaire, épidémiologiste et auteur principal du rapport Inserm, ne vient-il pas de déclarer à *Libération* : « On a pourtant trois cancers de la thyroïde en trop autour de Mururoa »<sup>8</sup>, phrase que l'on ne retrouve nulle part dans le rapport Inserm. Ce qui ne pouvait être écrit dans un rapport financé en grande partie par la Dircen<sup>9</sup> peut-il être dit publiquement aujourd'hui que cet organisme, grand ordonnateur des essais nucléaires en Polynésie, a été dissous ?

Comme nous l'avions signalé à propos du rapport de l'AIEA<sup>10</sup>, la transparence tant proclamée par les autorités militaires françaises n'a pas été aussi effective pour les chercheurs de l'Inserm et de l'Opri. Ces derniers ont, en effet, tenté de compléter les données du Registre sur le cancer de Polynésie dont tout le monde s'accorde à dire qu'il est incomplet. Sur les six organismes de santé de

Polynésie qu'ils ont contactés, seul l'hôpital (militaire) Jean-Prince ne leur a pas donné accès aux dossiers médicaux. Ils ont dû se contenter d'une liste de dix-sept cas de cancers (dont deux cas non encore répertoriés) donnée par cet hôpital. Quatre autres organismes sanitaires où des Polynésiens avaient pu être soignés ont été approchés en France par les chercheurs qui notent pudiquement que « les hôpitaux interarmées de la région parisienne [...] ont été contactés ». Quant au Service des archives médicales d'hospitalisation des armées, situé à Limoges, les auteurs de l'étude de l'Inserm affirment qu'ils n'ont pu « examiner que les derniers dossiers accessibles de l'année 1984, car les archives polynésiennes des autres années n'étaient pas encore arrivées »<sup>11</sup>... Autrement dit, elles étaient encore à l'hôpital Jean-Prince à Tahiti, là justement où l'accès aux archives leur avait été refusé !

Étant données ces conditions, on comprend mal le décalage entre les déclarations de transparence et la réalité des obstacles opposés par les organismes militaires à des chercheurs dont les travaux ont été commandités par ces mêmes militaires !

Cette attitude des responsables de la défense nous laisse dans l'expectative si l'on estime qu'il sera nécessaire de compléter les études — tant sur la santé que sur l'état des atolls — avec des organismes et des chercheurs indépendants. Et ceci, d'autant plus que la Dircen est dissoute et que, de plus, l'hôpital militaire Jean-Prince de Tahiti a été fermé définitivement depuis quelques semaines...

Comme pour les atolls de Moruroa et de Fangataufa, désormais débarrassés de toutes leurs installations, les militaires français voudraient faire table rase des possibilités d'accès aux données sur la santé des anciens travailleurs et militaires des sites nucléaires qu'ils ne s'y prendraient pas autrement. ▲



- 1) Communiqué publié dans la nouvelle revue du ministère de la défense *Défense Actu* n° 1, 5 septembre 1998.
- 2) Daniel Pardon, *La Dépêche de Tahiti*, 31 juillet 1998, p. 1.
- 3) *Ibid.*, p. 27.
- 4) *Bulletin d'informations sanitaires et épidémiologiques*, n° 5/92 (2 novembre 1992), Direction de la santé publique de Polynésie française, p. 2-3.
- 5) Citons par exemple le mensuel *Tahiti Pacifique Magazine* et *Radio Tefana*.
- 6) *Rapport Inserm*, p. 39.
- 7) Déclaration au "Journal télévisé" de *RFO-Tahiti*, le 5 août 1998.
- 8) "Moruroa : des cancers de trop", par Jean-Dominique Merchet, *Libération*, 29-30 août 1998, p. 14.
- 9) Note "Confidentialité", *Rapport Inserm*, p. 2.
- 10) Bruno Barrillot, "Questions sur l'enquête AIEA", in *Damoclès*, n° 77, 2<sup>ème</sup> trimestre 1998, pp. 14-16.
- 11) *Rapport Inserm*, p. 13.

## DOCUMENT

### Arrêté du 7 septembre 1998 fixant les attributions et l'organisation du département de suivi des centres d'expérimentations nucléaires

Le ministre de la défense et le secrétaire d'État à l'industrie,

Vu le décret n° 97-35 du 17 janvier 1997 fixant les attributions et l'organisation de la délégation générale pour l'armement ;

Vu l'arrêté du 17 janvier 1997 portant organisation de la direction des systèmes de forces et de la prospective,

Arrêtent

Art. 1 - Le département de suivi des centres d'expérimentations nucléaires est un organisme extérieur de la direction des systèmes de forces et de la prospective de la délégation générale pour l'armement.

Art. 2 - Le département de suivi des centres d'expérimentations nucléaires est chargé :

— d'assurer la direction et le suivi de la surveillance radiologique, géologique et géomécanique des sites de Mururoa et de Fangataufa et des actions consécutives éventuelles ;

— de planifier les missions périodiques de surveillance sur les sites, d'assurer l'organisation générale des campagnes de prélèvements et d'y participer ;

— d'assurer le suivi des questions relatives à l'épidémiologie et à l'environnement ;

— de rédiger et de présenter devant la commission mixte armées-Commissariat à l'énergie atomique de sûreté nucléaire le rapport annuel de surveillance des sites du Pacifique en proposant les évolutions souhaitables ;

— de conserver et d'exploiter les archives de l'ex-direction des centres d'expérimentations nucléaires ;

— de conserver les archives concernant les expérimentations nucléaires et de faire réaliser ou de suivre toute étude particulière relative aux expérimentations nucléaires sous leurs aspects scientifique, sanitaire, écologique, médiatique se rapportant à l'organisation et à la conduite de ces expérimentations ainsi qu'à l'impact de ces dernières sur les populations et l'environnement ;

— de fournir aux autorités compétentes un avis sur toute intervention d'organismes extérieurs publics ou privés sur les sites ;

— d'organiser, en tant que de besoin, des missions de contrôle nationales ou internationales et d'y participer.

Art. 3 - Le département de suivi des centres d'expérimentations nucléaires comprend du personnel appartenant au ministère

chargé des années et au ministère chargé de l'industrie.

Les effectifs du département de suivi des centres d'expérimentations sont fixés conjointement par le ministre chargé des armées et par le ministre chargé de l'industrie.

Art. 4 - Le département de suivi des centres d'expérimentations nucléaires est dirigé par un officier supérieur, soit ingénieur en génie atomique ou de formation équivalente, soit médecin spécialiste d'hygiène nucléaire ou de radiologie du service de santé des armées.

L'adjoint du chef du département de suivi des centres d'expérimentations nucléaires est un ingénieur du Commissariat à l'énergie atomique.

Le chef du département de suivi des centres d'expérimentations nucléaires peut disposer, si nécessaire, d'un conseiller scientifique ou médical.

Le chef du département de suivi des centres d'expérimentations nucléaires et son adjoint sont nommés par décision conjointe du ministre chargé des armées et du ministre chargé de l'industrie.

Art. 5 - Les missions dévolues au département de suivi des centres d'expérimentations nucléaires sont imputées sur les crédits du ministère chargé des armées.

Art. 6 - L'arrêté du 27 avril 1995 relatif au service mixte de surveillance radiologique et biologique de l'homme et de l'environnement et l'arrêté du 27 avril 1995 relatif au comité scientifique auprès du directeur des centres d'expérimentations nucléaires sont abrogés.

Art. 7 - Le délégué général pour l'armement et l'administrateur général du Commissariat à l'énergie atomique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 7 septembre 1998

Le ministre de la défense, Alain RICHARD

Le secrétaire d'État à l'industrie, Christian PIERRET

## Arrêté du 7 septembre 1998 modifiant l'arrêté du 9 décembre 1986 fixant l'organisation du centre d'expérimentation du Pacifique

Le ministre de la défense et le secrétaire d'État à l'industrie,

Vu le décret n° 75-874 du 24 septembre 1975 fixant les attributions des commandants supérieurs dans les départements et territoires d'outre-mer ;

Vu le décret n° 98-810 du 7 septembre 1998 abrogeant le décret du 2 octobre 1980 fixant les attributions de la direction des centres d'expérimentations nucléaires ;

Vu l'arrêté du 9 décembre 1986 fixant l'organisation du centre d'expérimentations du Pacifique ;

Vu l'arrêté du 25 août 1993 portant organisation de l'état-major des armées,

Arrêtent :

Art. 1 - L'arrêté du 9 décembre 1986 susvisé est modifié comme suit :

I - Les dispositions de l'article 1, sont remplacées par les dispositions suivantes :

Art. 1<sup>er</sup> - Le centre d'expérimentations du Pacifique est chargé

\* d'assurer la protection et la défense des anciens sites d'expérimentations nucléaires ;

\* d'assurer le soutien des opérations de surveillance géomécanique et radiologique sur les sites de Mururoa et de Fangataufa ; le commandement de ces opérations est assuré par le commandant du centre d'expérimentations du Pacifique ;

\* de soutenir l'ensemble des moyens qui concourent à la préparation, à l'exécution et au contrôle de la surveillance géomécanique et radiologique de ces sites.

Le centre d'expérimentations du Pacifique relève pour l'emploi de l'état-major des armées.

II - Les dispositions de l'article 2 sont remplacées par les dispositions suivantes :

Art. 2 - Le centre d'expérimentations du Pacifique comprend des formations militaires et du personnel civil appartenant au ministère de la défense. Des organismes scientifiques et des entreprises civiles peuvent, en tant que de besoin, travailler à son profit.

III - Les dispositions de l'article 3 sont remplacées par les dispositions suivantes :

Art. 3 - Le centre d'expérimentations du Pacifique dispose des formations militaires suivantes :

\* le 51<sup>e</sup> régiment étranger ;

\* un détachement de l'armée de l'air ;

\* des moyens de soutien.

IV - Les dispositions de l'article 4 sont, remplacées par les dispositions suivantes :

Art. 4 - Le commandant supérieur des forces armées de la Polynésie française exerce le commandement du centre d'expérimentations du Pacifique. En conséquence, il porte le titre de commandant du centre d'expérimentations du Pacifique. Il exerce ses fonctions conformément aux dispositions de l'article 5 du décret du 24 septembre 1975 susvisé.

V - Le second alinéa de l'article 5 est abrogé.

Art. 2 - Le chef d'état-major des armées, le délégué général pour l'armement, les chefs d'état-major de l'armée de terre, de la marine et de l'armée de l'air sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 7 septembre 1998

Le ministre de la défense, Alain RICHARD

Le secrétaire d'État à l'industrie, Christian PIERRET

# ESSAIS NUCLÉAIRES (SUITE)

## La Polynésie sans la bombe le feu sous la cendre

**E**n Polynésie, la publication des conclusions de l'AIEA et de l'Inserm a eu un retentissement important. Cependant, comme par le passé où les autorités militaires affirmaient que leurs essais étaient « particulièrement propres » sans qu'aucune vérification indépendante puisse être réalisée, une nouvelle fois on a considéré que les Polynésiens devaient se contenter des interprétations officielles des rapports de l'AIEA et de l'Inserm. Présent à Tahiti au moment de la publication du rapport de l'Inserm, Bruno Barrillot nous fait part des réactions virulentes qu'elle a suscitées.

### Bruno Barrillot

**L'**intégralité des textes de l'AIEA et de l'Inserm n'était pas disponible à Tahiti après leur publication à Vienne et à Paris et la presse locale n'en avait pas eu connaissance. Ce mépris — cumulé avec les mensonges et la désinformation permanente sur les effets des expériences nucléaires réalisées par la France — a fait sortir de ses gonds une institution aussi respectable que l'Église Évangélique de Polynésie française. À la suite de son synode qui s'est tenu du 2 au 9 août 1998, le Conseil supérieur de l'Église Évangélique (majoritaire dans la population d'origine polynésienne) a pris publiquement une décision intitulée « *Le peuple et le risque nucléaire* » ainsi formulée :

« *Le Conseil supérieur a toujours exprimé ses craintes et soucis sur les déchets nucléaires déposés dans le ventre de notre pays, dont les fuites ne sont pas à négliger.*

*En raison, d'une part des résultats de l'enquête effectuée auprès des travailleurs des sites par l'Église et Hiti Tau avec le soutien du COE (Conseil Œcuménique des Églises), et d'autre part de l'enquête de l'AIEA sur la*

*situation radiologique des atolls de Moruroa et de Fangataufa et de l'étude de l'Inserm sur les effets radiologiques sur la santé, le Conseil supérieur constate un manque d'information pour répondre aux questions et inquiétudes dont le peuple souffre.*

*Le Conseil supérieur demande donc aux fidèles de s'unir pour obtenir auprès du gouvernement du Territoire et de l'État français :*

*1 - La levée du secret militaire sur les archives concernant les essais nucléaires afin que les chercheurs puissent procéder à l'analyse de ces documents.*

*2 - La promulgation d'une loi imposant à la France l'installation d'une antenne de surveillance de la situation radiologique des atolls de Moruroa et de Fangataufa.*

*3 - Une profonde et sérieuse étude des diverses maladies déclenchées par les effets de la radioactivité sur les anciens travailleurs employés sur les sites et sur l'ensemble de la population polynésienne.*

*Le Conseil supérieur demande au COE d'être son porte-parole auprès des instances internationales, et de continuer à nous aider dans nos engagements en vue de connaître toute la vérité. »<sup>1</sup>*



## Remue-ménage politique

Cette déclaration de l'Église Évangélique qui s'était accompagnée d'une interview vigoureuse où le pasteur Jacques Ihoraï, président de l'Église, confirmait que le synode avait également inscrit à son ordre du jour, pour la première fois, la question de l'indépendance de la Polynésie, a semé le trouble dans le monde politique local. Le président du gouvernement, Gaston Flosse, a apostrophé en ces termes le président de l'Église par une lettre ouverte publiée dans la presse : « *Contrairement à ce qu'on pourrait attendre à l'issue du synode d'une Église chrétienne, vos préoccupations n'ont pas grand chose à voir avec la foi et la religion. À l'exception de l'enfance maltraitée, qui est un sujet social important, vous n'avez abordé que des questions politiques...* » Non seulement Gaston Flosse se refuse à appuyer la demande de levée du secret militaire, mais il affirme que tout va bien puisque l'État (français) a prévu de maintenir la surveillance radiologique des sites d'expérimentations<sup>2</sup>...

De son côté, le député polynésien Émile Vernaudon, opposant actuel de Gaston Flosse, a promis par lettre au président de l'Église qu'il soumettrait les recommandations et inquiétudes du synode à ses collègues de l'Assemblée nationale ainsi qu'au premier ministre<sup>3</sup>. Le parti Ai'a Api que dirige ce même député a également publié un communiqué en défense du président de l'Église — et fustigeant Gaston Flosse ! —, où il est dit notamment : « *Lorsque le président de l'Église Évangélique vient évoquer devant la caméra les conclusions du synode, expression annuelle de la grande communauté protestante, il ne parle pas seul. Derrière sa voix, c'est la voix des dizaines de milliers de protestants qui s'élève. Si le pasteur Jacques Ihoraï dénonce certains errements du pouvoir en place, s'il s'inquiète de la santé morale et physique de ses ouailles, c'est parce que pendant une semaine, ces dizaines de milliers de croyants attachés à leur Église l'ont dénoncés, s'en sont inquiétés. Et parmi ces dizaines de milliers de personnes, il est logique de penser qu'une majorité a effectivement soutenu Gaston Flosse et ses amis aux différents rendez-vous électoraux. Et voilà comment le président Gaston Flosse remercie ses fans : en humiliant leur représentant spirituel, il les humilie tous individuellement.* »<sup>4</sup>

On aura, bien sûr, noté le caractère électoraliste de ces propos, mais un tel débat souligne des tendances nouvelles dans la société polynésienne.

## Affairisme

8

Pour qu'une Église majoritaire hausse ainsi le ton, tant au niveau de la conduite de la politique locale que des responsabilités de l'État français, c'est que des bornes viennent d'être franchies.

Le budget du Territoire est nettement déficitaire (88 milliards de francs CFP<sup>5</sup> de dépenses de fonctionnement et d'investissement contre 73 milliards de recettes

en 1997). Ce déficit n'est compensé que par l'apport de l'État français qui a dépensé sur le Territoire 122 milliards de FCFP en salaires de fonctionnaires et "compensations" militaires pour la même année<sup>6</sup>.

Car depuis l'arrêt des essais nucléaires, les affaires vont bon train, notamment à Tahiti. À Papeete, un immense palais destiné au président du gouvernement du Territoire est en construction, visiblement sans rapport avec les besoins d'un pays de 210 000 habitants. Les deniers de l'après CEP (900 millions de FF par an pendant 10 ans depuis 1996) s'y engloutissent.

Misant sur un tourisme de luxe, les constructions d'hôtels se multiplient, fortement soutenues par les mesures de défiscalisation de la loi Pons et par des mesures territoriales complémentaires d'incitation à la construction hôtelière et immobilière (sous forme de crédits d'impôts), dites loi Flosse<sup>7</sup>.

L'hôtel Méridien de Punaauia (Tahiti), construit sur un site archéologique malgré des mois de protestation et d'occupation des lieux par des associations riveraines, est désormais entré en service. En août dernier, les occupants de cet hôtel ont passé plusieurs matinées enfumés par les effluves malodorantes d'une décharge sauvage installée sur les contreforts de la vallée de la Punaruu quelques centaines de mètres plus haut. On doute qu'ils gardent le meilleur souvenir de leur séjour sur la « Nouvelle Cythère ». De même, l'hôtel "Tahiti", aux portes de Papeete, est en pleine reconstruction — en béton bien évidemment...

Et pourtant les données sur le tourisme ne sont pas aussi florissantes que les promoteurs immobiliers le proclament : le nombre de touristes accueillis en Polynésie en 1997 (180 000) vient juste de rattraper le chiffre de 1995, après une chute (due à l'annonce de la reprise des essais) de près de 15 000 en 1996. De plus le coefficient de remplissage des hôtels n'est que de 54,1 % en 1997 alors qu'il était à 60 % en 1995, ce qui dénotait déjà une surcapacité du complexe hôtelier polynésien<sup>8</sup>.

Les cyclones qui ont dévasté les Îles-sous-le-Vent au début de l'année 1998 et les glissements de terrain meurtriers de Tahaa ont également été l'occasion de vastes opérations "politico-immobilières" : des logements sociaux ont été construits et livrés aux sinistrés dans des délais record juste avant des élections territoriales partielles qui ont été favorables au président du Territoire. C'est « l'effet cyclones » ironiquement décrit par Alex W. du Prel, dans son mensuel *Tahiti Pacifique*<sup>9</sup>.

Ces élections partielles de mai ont également apporté des changements politiques puisque Gaston Flosse est, depuis, entouré de seize ministres « avec tous les frais et conseillers y afférents que les contribuables de Tahiti [et français !] doivent dorénavant supporter ». Parmi les cinq nouveaux ministres, trois membres du parti d'opposition Ai'a Api ont été, selon les termes du patron de cette formation, le député Émile Vernaudon, "achetés" par Gaston Flosse. Il faut dire que les émoluments des ministres tahitiens, bien supérieurs à ceux d'un ministre d'État métropolitain<sup>10</sup>, suscitent bien des convoitises et annihilent bien des états d'âme.

## Incurie de l'État

On peut d'ailleurs douter que les responsables politiques français aient vraiment pris la mesure de cette situation délétère. Selon les observateurs locaux, le secrétaire d'État à l'Outremer qui, fraîchement nommé, « avait la fougue de vouloir réparer et améliorer ce qui lui paraissait injuste ou incongru » a calmé ses ardeurs. Alex W. du Prel écrit qu'après avoir réglé l'ardent problème de la Nouvelle-Calédonie, la consigne serait : « Du calme, surtout pas de vagues à Tahiti en entrant en conflit avec un Gaston Flosse que les dernières élections partielles viennent de confirmer comme l'homme fort et incontournable de ce territoire si lointain et où l'on vient juste de finir les réparations des dégâts des émeutes antinucléaires de septembre 1995. On comprend alors mieux pourquoi le ministre trouve "acceptable, comparable à un conseil municipal, voire un conseil de région" que ce petit territoire ait désormais un gouvernement de dix-sept membres. »<sup>11</sup>

Le 21 septembre 1998, plus d'une soixantaine de syndicalistes polynésiens et quatre paysans du Larzac sont convoqués devant le tribunal de Papeete, pour répondre des actions et manifestations du 7 septembre 1995 sur l'aéroport de Faa'a au lendemain du premier essai nucléaire décidé par Jacques Chirac. Gageons que la sagesse du tribunal permettra de tourner la page sereinement, alors que le feu couve sous la cendre.

Car de leur côté, comme ils l'ont fait depuis trente ans, les responsables militaires locaux contribuent à nouveau à envenimer la situation par leurs fausses vérités sur les conséquences des essais. On se rappelle qu'en février dernier, pour répondre aux révélations du *Nouvel Observateur* sur les retombées des premiers essais nucléaires atmosphériques de 1966 à Mangareva, l'amiral Le Berre, patron de la Dircen, avait répété le discours invariable des militaires affirmant que leurs « essais étaient particulièrement propres ». Plus personne ne croit ce discours en Polynésie bien qu'il soit martelé périodiquement dans les médias qui, quasi quotidiennement, consacrent des pages entières aux allées et venues des gradés, aux « bienfaits » du service militaire adapté, aux services rendus par les armées aux naufragés et aux victimes des cataclysmes... Le mensonge, dans ce pays à forte culture chrétienne, apparaît beaucoup plus grave qu'une faute reconnue : il contribue à déconsidérer dans les esprits non seulement ceux qui mentent, mais les institutions et l'État qu'ils représentent.

Certains, parmi les plus conscients des Polynésiens, sont exaspérés par le maintien injustifié d'une présence militaire importante de la France dans leur pays, même après la fin des essais nucléaires. Le vice-amiral Le Berre, quittant son poste de chef de la Dircen, n'a-t-il pas annoncé, en août, que 2 119 militaires (3 287 y compris les personnels civils employés par l'armée) appartenaient aujourd'hui aux « forces de souveraineté » de la France en Polynésie alors qu'ils n'étaient que 1 866 en 1996 (y compris les 900 militaires de la Dircen) ?<sup>12</sup>

## La société civile polynésienne se structure

Parallèlement à ce remue-ménage, les ONG polynésiennes regroupées dans Hiti Tau se structurent et acquièrent une crédibilité grandissante dans la société civile locale. Lancées depuis deux ans, des associations de femmes des Îles-sous-le-Vent se sont regroupées en coopérative pour produire et distribuer du monoï. Des groupes de jeunes hommes se sont remis à la culture délicate de la vanille à Moorea, Tahaa et Ua Pou et si les récents cyclones ont été dévastateurs, le courage ne leur manque pas pour remettre sur pied leurs cultures. Un réseau commercial "alternatif" pour vendre ces produits de qualité s'est mis en place en France<sup>13</sup> et en Europe et par là même faire connaître la manière dont la société civile polynésienne entend prendre à bras le corps son avenir.

Il est vrai que les besoins de formation sont importants. Il y a un an, après des mois de discussions avec un organisme de solidarité internationale allemand, une jeune spécialiste de la gestion des micro-projets devait venir à Tahiti pour épauler les responsables de Hiti Tau. Les autorités françaises — qui ont la responsabilité statutaire du séjour des étrangers en Polynésie — ont maladroitement refusé de lui accorder un visa de long séjour. Elles se sont même entêtées puisque malgré de nombreuses démarches de parlementaires amis, la demande de visa a été définitivement rejetée. Ce refus jette à nouveau, inutilement, un discrédit sur la manière dont la France entend gérer les affaires polynésiennes.

Hiti Tau considère ce refus de visa comme une discrimination grave à l'égard du travail des ONG de Polynésie, mais des alternatives ont été trouvées. Une jeune stagiaire en école de commerce a passé ces trois derniers mois en Polynésie pour démarrer des actions de formation avec les groupes de Hiti Tau. À partir de septembre, le Comité catholique faim et développement (CCFD) envoie deux coopérants français pour la prochaine année dont on souhaite qu'ils pourront poursuivre les formations déjà commencées. Depuis un mois, un jeune homme originaire des Marquises, ayant obtenu une année de disponibilité auprès de son administration (le service de santé), se prépare à partir en Nouvelle-Zélande pour se former aux techniques de la gestion. À l'issue de son stage, il aura la charge de coordonner les groupes Hiti Tau sur les Marquises.

Depuis début août, Hiti Tau a acquis ses murs à Taravao, petite localité de la presqu'île de Tahiti : ces locaux permettront d'héberger les coopérants, d'installer les bureaux et d'organiser rencontres et sessions de formation.

Malgré les difficultés de mise en route des projets, la solidarité internationale ne fait pas défaut à Hiti Tau. En témoigne encore récemment, cet accostage dans la baie de Taravao, ce 22 août, dans la plus mythique des traditions de ce pays, d'une pirogue double à voile pilotée par de jeunes navigateurs danois (le capitaine a seulement dix-neuf ans !) au terme de près de dix-huit mois de



navigation à travers les océans Atlantique et Pacifique. La pirogue et son équipage seront à la disposition de Hiti Tau, non seulement pour des déplacements inter-îles et la formation de jeunes Polynésiens aux techniques modernes de navigation mais également pour ces manifestations culturelles et festives que les Maohis savent si bien organiser.

## La page n'est pas tournée

La solidarité internationale qui avait permis de mener à bien une enquête sociologique auprès des anciens travailleurs polynésiens<sup>14</sup> est en train de rebondir après la publication des rapports de l'AIEA et de l'Inserm. Hiti Tau et l'Église Évangélique, en Polynésie, Solidarité Europe-Pacifique qui coordonne des ONG européennes et du Pacifique, le Bureau du Pacifique du Conseil Œcuménique et le CDRPC vont engager une campagne d'actions pour demander l'ouverture des archives sur les essais nucléaires afin que la vérité occultée par les rapports officiels éclate enfin et que des mesures soient prises pour la protection des populations et des sites contaminés.

La Crie-Rad vient également d'apporter une importante contribution à cette vérité en publiant une critique scientifique du rapport de l'AIEA. Dans ses conclusions, la Crie-Rad demande, à propos de Moruroa et Fangataufa :

— l'alignement des normes de gestion et de radioprotection sur les niveaux dont bénéficient les français de Métropole ;

— le classement des deux atolls comme « installations nucléaires de base » (INB) ;

— la reconnaissance de la pollution des atolls ;

— des garanties sur la surveillance à long terme des atolls et l'impossibilité de banaliser ces sites ;

— l'ouverture des sites aux experts indépendants ;

— l'extension des études à l'impact des essais nucléaires atmosphériques, ce qui implique notamment l'accès aux archives.

## Une interpellation

Nos amis Polynésiens me pardonneront certainement de ne pas conclure sur leurs seuls appels. À mon retour de Tahiti, j'ai trouvé ce courrier sur mon bureau dont je livre ici l'essentiel.

« Monsieur, mon frère a effectué son service militaire en 1970 dans la Marine et a participé aux essais nucléaires de Mururoa. Depuis son congédiement de l'armée, il a eu trois cancers. Depuis deux ans, il souffre d'une leucémie dont il ne peut guérir (il est en phase finale de sa maladie). L'armée, saisie de ce dossier, ne s'est toujours pas prononcée à son sujet. Les médecins soupçonnent une relation de cause à effet entre les radiations qu'il a subies durant son service militaire et ses cancers... Il me serait agréable de savoir si votre Centre ne s'occupe que des conséquences que les essais nucléaires ont eu sur les populations civiles de Polynésie française, ou si vous vous intéressez également aux conséquences de ces essais sur les militaires ayant "travaillé" dans cette zone ».

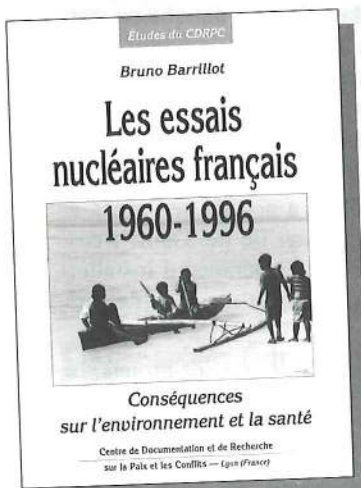
Je l'ai, bien sûr, rassurée. Nous ne faisons pas d'ostracisme ! Cet appel, comme tant d'autres reçus, réveillera-t-il nos responsabilités ? ▲

TOUJOURS DISPONIBLE

## Les essais nucléaires français

1960-1996

de Bruno Barrillot



Ce livre présente un premier bilan de 36 ans d'expériences sur l'environnement et la santé. Un bilan sévère s'appuyant sur une documentation officielle longtemps occultée sous le sceau du secret..

383 pages • 160 FF. (+ 20 FF. de port)

- 1) Communiqué du synode de l'Église Évangélique de Polynésie française (traduction française), § 2.4, 9 août 1998.
- 2) Lettre du 11 août 1998.
- 3) Lettre du 14 août 1998.
- 4) Communiqué Ai'a Api "Gaston, seul maître... avant Dieu", du 14 août 1998.
- 5) 1 FF = 18,18 FCFP.
- 6) Institut territorial de la statistique, *La Polynésie en bref*, édition 1998.
- 7) *Dixit Polynésie française* 1998, p. 52.
- 8) Institut territorial de la statistique, *La Polynésie en bref*, édition 1998.
- 9) *Tahiti Pacifique magazine*, juin 1998, p. 7.
- 10) *Tahiti Pacifique magazine*, juillet 1997, p. 7 (environ 38 000 FF mensuels en 1992).
- 11) *Tahiti Pacifique magazine*, juillet 1998, p. 7.
- 12) *La Dépêche de Tahiti* du 14 août 1998.
- 13) Les produits Hiti Tau sont disponibles chez Monique et Pierre Seignobosc, 13, rue du Vallon, 69500 Bron (Tél. 04 78 26 71 68).
- 14) Les résultats de cette enquête ont été publiés dans l'ouvrage de Pieter de Vries et Han Seur, *Mururoa et nous*, Éditions CDRPC, Lyon, 1996.

# JOURNÉE D'ÉTUDE

# Médias,

# opinion publique et mouvements de paix

7 mars 1998 à Lyon

**L**e 7 mars 1998 se sont déroulées au Centre les troisièmes journées d'études. Nous publions ci-après les différentes contributions des intervenants. Comme fil conducteur à cette rencontre, nous sommes partis du constat suivant :

— d'une part les mouvements de paix — que je qualifierais de "traditionnels" ou "d'historiques" — rencontrent de plus en plus de mal à mobiliser et à recruter de nouveaux membres, voire même pour certains qui ont dû dissoudre leur structure nationale comme l'a fait dernièrement le MDPL...

— d'autre part des "victoires" — ou tout au moins des avancées notables — ont été obtenues ces dernières années sur le terrain du désarmement par des ONG grâce au poids de l'opinion publique, à son "utilisation"...

Je fais référence à la campagne contre les mines antipersonnel, menée à l'initiative en France d'Handicap international, qui a débouché sur la signature de la Convention d'Ottawa en décembre dernier. Ou encore à la vaste campagne engagée par Greenpeace contre la reprise des essais nucléaires par Jacques Chirac en 1995, qui, elle aussi, a contribué sans aucun doute à ce qu'un traité d'interdiction des essais nucléaires soit enfin signé...

Ces succès "médiatiques" n'ont pas contribué à renforcer les mouvements de paix existants ni permis l'émergence de nouveaux mouvements...

La question se pose alors de savoir comment transformer cette mobilisation importante de l'opinion publique afin que les "succès médiatiques" obtenus se transforment en "réelle avancée" vers le désarmement. Comment, par exemple à propos des mines antipersonnel, faire qu'après la signature du Traité d'Ottawa, la France passe des pro-

messes à la destruction de son stock de mines — ou, par rapport au nucléaire, faire que la mobilisation puisse se poursuivre de manière importante contre la mise en place de la simulation...

Sylvie Brigot, d'Handicap international, dresse un bilan et une première analyse de la campagne menée contre les mines antipersonnel ;

Ensuite Jean-Luc Thierry, de Greenpeace, livre son analyse de la campagne de 1995 contre les essais nucléaires et sa perplexité sur la question des ONG médiatiques et du mouvement pacifiste.

Et dans le prolongement du bilan de ces deux campagnes, Éric Dacheux, chercheur, fait part de sa réflexion sur les stratégies de communication qui permettraient de passer de l'état de spectateur à celui d'acteur du changement en faveur de la paix.

Patrice Bouveret

## LES INTERVENANTS

- **Sylvie Brigot**, chargée de mission sur la Campagne internationale pour interdire les mines antipersonnel/Handicap International.
- **Jean-Luc Thierry**, responsable de la campagne nucléaire à Greenpeace-France — membre également du conseil d'administration du Centre.
- **Éric Dacheux**, maître de conférences à l'IUT de Roanne, auteur de *Stratégies de communication persuasive dans l'Union européenne, L'Harmattan, 1994* et *"ONG et communication : les dangers du marketing"*, Silence, janvier 1997.



# JOURNÉE D'ÉTUDE

# Histoire d'une interdiction réussie

**Sylvie Brigot**

**L**a campagne contre les mines antipersonnel n'est pas encore terminée mais nous pouvons déjà tirer un bilan de la première phase de cette campagne. Nous sommes aujourd'hui entré dans une nouvelle phase : en effet, il nous faut faire en sorte que le traité interdisant les mines antipersonnel signé fin décembre 1997 soit mis rapidement en œuvre par les États parties au traité.

La campagne contre les mines antipersonnel a démarré au niveau international en 1992 de la volonté de six organisations non-gouvernementales qui ont lancé un appel pour l'interdiction totale des mines antipersonnel. Les six ONG étaient : Human Rights Watch, Physicians for Human Rights, la Fondation des Vétérans du Viêt-Nam, aux États-Unis ; Medico International, une ONG humanitaire allemande d'appareillage médical ; Mines Advisory Group, une ONG britannique ; et Handicap International en France et en Belgique. Cette campagne est composée aujourd'hui d'environ mille deux cents ONG, représentant plus de 60 pays, aux sensibilités très différentes : droits de l'homme, humanitaire, environnement, développement, mouvement de paix aussi...

En France, les ONGs sensibilisées au problème des mines antipersonnel étaient plutôt, tout au moins au début de la Campagne, des organisations humanitaires et de développement ; seules exceptions : Agir ici et Greenpeace. Cependant, il se trouve que depuis plusieurs mois nous avons également beaucoup travaillé avec les mouvements de paix — dont certains sont ici présents.

Par interdiction totale il faut comprendre : interdiction de production, d'exportation, d'utilisation, de transfert de technologie mais également destruction des stocks.

À partir de la définition de cet objectif d'interdiction des mines, deux axes de travail essentiel ont été dégagés :

— une campagne d'information, de sensibilisation et de mobilisation de l'opinion publique internationale ;

— et s'appuyant sur cette campagne d'information, une action de lobbying sur les États au niveau national, au niveau régional et au niveau international.

Cinq ans plus tard, le résultat est la signature par 123 pays, d'une convention d'interdiction des mines antipersonnel à Ottawa en décembre 1997. Commence donc, maintenant, la deuxième phase avec un objectif à la fois très clair et très compliqué : l'entrée en vigueur du traité avant l'an 2000 et son universalisation puisque plusieurs grandes puissances ne l'ont pas encore signé.

L'une des caractéristiques de ce traité est d'avoir une identité un peu hybride par le mélange qu'il opère entre un traité de désarmement et un traité à vocation humanitaire. En effet la plupart de ses articles ressortent des traités de désarmement classiques, sauf son article 6 qui demande aux États parties d'apporter assistance aux victimes des mines antipersonnel d'une manière générale, c'est-à-dire au niveau des soins médicaux mais aussi par le biais de la réhabilitation sociale et économique assortie d'un engagement pour le déminage humanitaire.

## Pourquoi interdire les mines antipersonnel ?

**P**ourquoi en 1992, six organisations internationales décident de lancer un appel pour l'interdiction des mines antipersonnel alors qu'il ne ressort pas forcément de leur mandat — ce n'était pas le notre en tout cas — de lancer une campagne d'interpellation politique ? La seule raison tient à la nature et à la spécificité des mines antipersonnel.

Les mines antipersonnel sont une arme dont l'objectif est beaucoup plus de mutiler que de tuer la victime ; elles frappent de manière indiscriminée et n'ont pas de limite dans le temps. On saute encore sur des mines de la

Deuxième Guerre mondiale et l'essentiel des victimes, depuis les années cinquante, sont des populations civiles.

Handicap international a décidé de lancer cette campagne parce qu'entre 1982 — date de création de l'association — et 1992, l'essentiel des personnes que l'on a appareillées étaient des victimes des mines antipersonnel. D'où l'idée d'agir en amont pour voir ce qu'il était possible de faire.

Les autres organisations ont eu à peu près la même démarche, tel les Vétérans du Viêt-Nam qui appareillent des victimes de divers pays et Physicians for Human Rights, qui dénoncent à travers leurs rapports les violations des Droits de l'Homme sur les populations civiles.

Une autre raison également, était le constat de la prolifération de ces armes — avec les conséquences que l'on sait — phénomène qui devenait de plus en plus important. Il y a eu une évolution de la fonction défensive initiale de l'arme vers une utilisation nettement plus offensive, depuis les guerres des années soixante, d'abord dans l'Asie du sud-est et puis ensuite en Afrique.

Pour vous donner une idée de l'ampleur du problème, aujourd'hui les Nations unies estiment qu'environ 110 millions de mines antipersonnel sont disséminées à travers le monde.

## Les outils de la Campagne

Pour lancer cette campagne contre les mines antipersonnel, nous avons utilisé les outils de lobbying existants, après avoir rassemblé toute l'information que les six ONG du départ possédaient. Nous avons commencé par diffuser des rapports sur les conséquences de la présence des mines dans les pays affectés, dont toute la série de monographies que nous avons traduit en français et intitulé *La guerre des lâches en Afghanistan, au Cambodge, au Kurdistan irakien*, etc. La première tâche a donc été d'informer, de sensibiliser et de mobiliser l'opinion publique de chacun dans nos pays.

En France nous avons à ce moment-là diffusé cette information auprès de l'ensemble des parlementaires et c'est de là véritablement qu'ont démarré certains contacts qui restent encore aujourd'hui très importants. Prenant appui sur cette diffusion de l'information, nous avons utilisé les outils de lobbying existants de manière à obliger les États à réfléchir et à se positionner sur ce sujet.

À cette époque le seul texte liant les États — liant est un bien grand mot — était la Convention de 1980 et son protocole II sur l'utilisation des mines antipersonnel. Nous en avons demandé la révision par la France, qui était un État partie à ce protocole. La révision de ce protocole II a nécessité quatre ans de négociations, ce qui a obligé les États, selon un calendrier d'échéances précises, à se concerter et à se positionner sur le problème.

Cela a été vraiment l'outil et le point de départ du processus d'Ottawa. Il ne faut pas l'oublier même si pour nous la révision de ce protocole s'est avérée être un com-

plet échec puisque la seule chose que l'on pouvait faire dans ce cadre-là c'était au mieux d'interdire l'utilisation des mines, et au minimum d'arriver à délégitimer l'utilisation de ces mines.

En fait nous avons obtenu l'inverse avec le protocole révisé : l'arrêt, certes, de l'utilisation des mines soi-disant non détectables mais surtout une légitimité renforcée des mines dites programmables, celles qui s'auto-détruisent ou s'auto-neutralisent dans le temps. Il n'y pas eu prise en compte par les États parties au protocole II du fait que cette arme frappait de manière indiscriminée et qu'en tant que telle elle était déjà illégale, notamment dans le cadre des conventions de Genève.

Toutefois, la conséquence intéressante de ce processus de révision du protocole II, est l'émergence d'États volontaires pour aller beaucoup plus loin que ce qu'ils avaient obtenu à Genève en mai 1996. Le processus d'Ottawa est né de ce petit groupe d'États — parmi eux le Canada, la Suisse, la Norvège et l'Autriche —, qui ont accepté l'invitation informelle de quelques représentants de la Campagne internationale. L'idée était d'amorcer un travail commun avec des États qui n'avaient pas forcément l'habitude de collaborer avec des ONG.

Le résultat ne tardât pas et, quelques mois plus tard le Canada prend la tête du mouvement en invitant tous les États qui le désiraient à continuer ce travail lors d'une conférence à Ottawa qui se situe, cette fois hors du cadre des Nations unies. Après trois jours de discussions, lors de la session de clôture de cette première conférence d'Ottawa, le ministre des affaires étrangères canadien déclare : « *Le Canada vous réinvite dans un an pour signer un traité d'interdiction totale des mines antipersonnel.* »

Cette dernière déclaration a fait l'effet d'une bombe, c'est le cas de le dire, dans la mesure où les États qui étaient présents se demandaient qu'elle était la validité d'une telle invitation à signer en un an une telle convention de désarmement... C'est un délai qui n'est absolument pas habituel en la matière. Complètement sidérés durant quelques semaines, les différents États se sont ensuite demandés comment ils allaient amorcer ce processus. C'était le cas de la France en particulier où les responsables politiques s'interrogeaient sur le crédit politique qu'il fallait accorder à ce type d'initiative, hors du cadre traditionnel des Nations unies. Il a fallu neuf mois pour que l'État français rejoigne le processus d'Ottawa.

## Oslo : une étape majeure du processus d'Ottawa

Le délai d'un an pour interdire les mines supposait un calendrier très serré de conférences techniques pour aboutir à une conférence de négociation sur le fond du traité. À cette fin, début septembre s'est tenue pendant trois semaines la conférence d'Oslo.



Le hasard a voulu que la Conférence s'ouvre le lendemain de la mort accidentelle de la princesse de Galles... Et je crois que c'est la première fois qu'une conférence de désarmement s'ouvre, à l'initiative du président, sur une minute de silence à la mémoire d'une personne, en l'occurrence la princesse de Galles. En effet, elle avait pris position sur la question peu de mois auparavant, notamment lors d'un voyage en Angola fin juin. L'impact médiatique a été important : toute la presse internationale a parlé des mines antipersonnel.

Cette conférence avait un caractère atypique surtout parce que les quatre-vingt-cinq délégations d'États présentes à Oslo, avaient davantage l'habitude de travailler dans le cadre bien délimité de la Conférence du désarmement de l'ONU que de traiter des questions humanitaires... De plus un des aspects majeurs du processus lors de la Conférence d'Oslo, a été justement de sortir du principe de consensus en vigueur au sein des Nations unies et de la Conférence du désarmement.

À la Conférence d'Oslo, un pays avait une voix et en cas de vote, une majorité des deux tiers était nécessaire. Même s'il est vrai que les États ne pèsent pas tous le même poids dans la balance, il est certain que cette procédure changeait la règle du jeu... Sans doute est-ce pour cela que des États qui ne prenaient jamais la parole, se sont beaucoup plus investis.

La conférence était dirigée par l'ambassadeur Selebi d'Afrique du Sud qui a fait preuve d'une détermination et d'une fermeté assez inhabituelle dans de telles négociations. L'ambassadeur Selebi était décidé à obtenir le meilleur texte possible, au prix parfois de tensions avec les délégations qui n'admettaient pas cet agenda parfois assez directif. Par exemple les délégations n'ont pas eu les trois ou quatre jours traditionnels pour faire leur déclaration, souvent "langue de bois" sur leur positionnement. Le travail a démarré tout de suite et la conférence a été très dense pendant les trois semaines.

Les États-Unis avaient annoncé qu'ils rejoignaient le processus d'Ottawa quelques semaines seulement avant le début de la conférence d'Oslo. Ils étaient clairement venus à Oslo dans l'idée de négocier l'introduction de leurs exceptions dans le texte du Traité. Des exceptions qu'ils ne voulaient pas être les seuls à défendre et pour lesquelles ils ont mis en œuvre une importante activité diplomatique. Ces amendements concernaient essentiellement le fait de pouvoir utiliser des mines à la frontière entre les deux Corées et surtout de pouvoir continuer à produire des mines hybrides programmables, à la fois antichar et antipersonnel. Ils estiment en effet que les mines programmables — donc qui s'auto-détruisent ou s'auto-neutralisent dans le temps — utilisées correctement, ne sont pas à l'origine des conséquences des mines antipersonnel dénoncées par les ONG de la campagne internationale et que par conséquent ces mines peuvent être utilisées en cas de besoin sur le terrain. Il y a eu en fait un mouvement de résistance face aux pressions des États-Unis, notamment de la part des États africains qui ont été très fermes. La France a également âprement défendu l'intégrité du Traité. Finalement, les États-Unis ont capitulé et se sont désistés.

## Les limites du traité d'Ottawa

Il est certain que le traité d'Ottawa sur les mines antipersonnel n'est pas complètement satisfaisant. En effet la définition des mines reste très technique. Elle est quand même plus large que celle du protocole II, mais l'étude de l'Observatoire des transferts d'armements (parue en février 1997) a bien montré que sous cette définition très technique précisément on peut fabriquer des armes qui ont le goût et la couleur des mines antipersonnel mais qui n'en ont pas le nom et qui de ce fait ne tombent pas sous le coup de l'interdiction du traité.

Cette définition des mines est le résultat d'un compromis puisqu'elle n'est pas basée sur les effets de l'arme, les systèmes anti-manipulation, par exemple, ne sont pas inclus dans cette définition technique. Ces systèmes s'adaptent sur les mines anti-chars ou anti-véhicules et sont destinés à empêcher le désamorçage de ces mines. Or, ces systèmes-là réagissent en fin de compte à une très faible pression ou à une manipulation humaine et de ce fait produisent les mêmes effets que les mines antipersonnel, idem pour un certain nombre d'autres types d'armes ou de sous-munitions — tels que les mines de contre-déminage par exemple, qui sont, pour certaines d'entre elles, des mines antipersonnel rebaptisés purement et simplement —, qui potentiellement ont exactement les mêmes effets mais qui de fait pour l'instant ne tombent pas sous le coup de la définition actuelle du traité d'Ottawa.

L'un des objectifs de travail en vue de la première révision du traité sera de proposer une définition qui soit : une mine antipersonnel est une mine qui a telle et telle conséquence sur la population civile, qui frappe de manière indiscriminée sans réelle possibilité de contrôler et sa dissémination et la manière et le moment où elle frappe. Une définition basée plus sur les effets de l'arme que sur la technique.

Toujours est-il que le traité d'Ottawa prévoit l'obligation pour les États de détruire les stocks de mines quatre ans au plus tard après son entrée en vigueur. Il contient également l'obligation pour les pays affectés par les mines, de délimiter les zones minées et de détruire les mines au plus tard dix ans après l'entrée en vigueur du traité ; avec bien évidemment la possibilité sous certaines conditions, de demander un délai supplémentaire parce qu'il y a certains États — comme le Cambodge, l'Angola et même le Mozambique — qui auront du mal à tenir ce délai de dix ans, même avec un plan de financement international important. Il y a donc des aménagements possibles.

Ce traité comporte donc un certain nombre de contraintes mais en même temps il n'y a pas de réel système de vérification ni de sanction. Là encore il s'agit du résultat d'un compromis entre les États. Ce traité est en fait basé sur des mesures de confiance et non sur un système très intrusif pour aller voir si l'État respecte ou pas le traité, même si une possibilité d'enquête peut éventuellement être engagée à partir du moment où un État suspecte un autre État partie de ne pas respecter le traité.

Le texte de la Convention d'Ottawa a été publié dans *Damoclès* n° 74 & 75, du 3<sup>ème</sup> & 4<sup>ème</sup> trimestre 1997. Il est également publié en annexe avec le texte de la loi française du 8 juillet 1998 dans l'étude *Élimination des mines antipersonnel. Éléments pour le contrôle et la vérification. Le cas de la France*, disponible auprès de l'Observatoire des transferts d'armements (96 pages • 72 F. port compris).

Si la campagne pour l'interdiction des mines antipersonnel a obtenu un tel résultat, c'est à mon avis grâce à la légitimité et à l'unicité de la cause choisie. On nous a beaucoup reproché de ne pas être effectivement une campagne pacifiste, de ne pas nous situer dans un mouvement beaucoup plus large et de nous focaliser uniquement sur les mines antipersonnel. Cela aurait été certainement beaucoup plus cohérent, mais sur un plan pragmatique, nous n'aurions jamais abouti à un texte tel que celui d'Ottawa, qu'il faut, encore une fois prendre comme une excellente base de départ. Il devra être amélioré notamment lors des conférences de révision par les États parties.

C'est vrai qu'il s'agit d'un processus très long au regard des conséquences des mines antipersonnel sur le terrain, mais il a le mérite d'exister et d'avoir obtenu déjà un premier résultat non négligeable.

## Une mobilisation de l'opinion publique essentielle

Il est évident qu'une telle campagne n'aurait pas réussi sans l'importante mobilisation de l'opinion publique au niveau national et international. Aujourd'hui un de nos objectifs — et une de nos questions aussi —, est comment continuer, avec tous les objectifs que l'on doit atteindre, à garder cette mobilisation ?

Cette dynamique s'est construite malgré tout assez vite, certes au moyen d'un important effort de communication. Aujourd'hui l'opinion publique internationale connaît le danger des mines antipersonnel et leurs ravages sur les populations civiles. Cependant la signature par 131 pays de la Convention d'Ottawa nous fait courir le "risque" de voir se développer le sentiment que tout est fini et qu'il n'y a plus rien à faire. D'autant plus qu'expliquer aujourd'hui ce qu'il reste à faire, est encore plus compliqué, plus technique, et donc moins "accrocheur".

Pourtant, sans cette pression de l'opinion publique, relayée par les médias, rien n'aurait été obtenu à ce jour. Le traité est le fruit de la mobilisation de la société civile, j'en suis persuadée. Nous en avons certes été le déclencheur et le relais mais sans cette mobilisation citoyenne, le traité d'Ottawa n'aurait pas vu le jour. Je crois que nous pouvons tous en être fier.

Prenons l'exemple des pyramides de chaussures. Il y a trois ans, lors de la première pyramide, les gens se demandaient ce que c'était ce tas de chaussures et il fallait tout leur expliquer... Aujourd'hui, nous avons des "fidèles"... Les gens viennent en famille jeter leurs chaussures et visitent l'exposition en expliquant à leurs enfants. Et dans l'ensemble les questions des personnes sont beaucoup plus pointues qu'il y a trois ans. Donc nous avons réussi à fédérer une opinion publique qu'il nous faut aujourd'hui maintenir sensibilisée tant en France que dans les autres pays.

Il ne faut pas oublier non plus que dans ce processus complètement atypique pour interdire une arme, quelques individus, dans l'administration et le gouverne-

ment, ont dans le cadre de leur fonction joué également un rôle fondamental. Il faut souligner que même en France, malgré la lourdeur administrative et les lenteurs interministérielles, des fonctionnaires, qui sont aussi des hommes et des femmes, se sont véritablement engagés.

Un dernier point que je voudrais souligner dans la mise en place du traité est la collaboration — encore une fois atypique — de certains gouvernements mobilisés sur la question avec les ONG ; une collaboration qui s'est révélée productive dans ce cas là en dépit des moments critiques ; je pense notamment à la fin de la conférence d'Oslo où nous attendions que la délégation américaine reçoive de nouvelles instructions de Washington parce qu'elle était dans une impasse ; des rumeurs très fortes circulaient à telle enseigne que le Canada était prêt à revoir sa position et à négocier avec les États-Unis.

Les ONG ont eu très peur... Elles ont lancé une action urgente pour dissuader leurs gouvernements d'accepter les exigences américaines. En France nous avons pris contact avec l'Élysée, Matignon, et des échanges téléphoniques ont eu lieu entre les capitales. Mais avons-nous touché là la limite de notre action en tant qu'ONG ? Le processus engagé aurait pu être complètement remis en cause. Donc là aussi c'est un point d'interrogation sur lequel il y a nécessité de réfléchir.

## Un plan d'action ambitieux

Aujourd'hui la phase deux vient de commencer. Les points d'interrogation sont bien évidemment plus nombreux que dans la phase un. L'objectif est à la fois simple et en même temps compliqué : il nous faut obtenir l'entrée en vigueur du traité avant l'an 2000, sa mise en œuvre par les États Parties et son universalisation.

Le premier volet de cet ambitieux programme vient aujourd'hui d'être atteint puisqu'en déposant son instrument de ratification le 16 septembre dernier, le Burkina Faso est devenu le quarantième État Partie au traité et donc a permis le déclenchement du compte à rebours de l'entrée en vigueur du traité.

Ainsi le 1<sup>er</sup> mars 1999, les États Parties seront juridiquement liés par les obligations qu'ils ont contractées : obligation d'interdiction totale de production, d'utilisation, d'exportation des mines antipersonnel, obligation de destruction de la totalité de leurs stocks au plus tard le 1<sup>er</sup> mars 2003, obligation de marquage et de déminage des territoires minés au plus tard le 1<sup>er</sup> mars 2009, enfin obligation de fournir un rapport sur la mise en œuvre de la Convention au secrétaire général des Nations unies au plus tard le 1<sup>er</sup> août 1999. Les États se sont aussi engagés à fournir une assistance aux victimes des mines pour leur réadaptation et leur réintégration sociale et économique ainsi que pour des programmes de sensibilisation aux dangers des mines ; enfin ils s'engagent à fournir une assistance au déminage (article 6 de la Convention).

La Convention d'Ottawa ne prévoit pas de système intrinsèque de vérification de l'application de ses dispositions par les États Parties, c'est pourquoi les ONG de la



Campagne internationale ont établi, lors de la conférence de Dublin (14-18 septembre 1998) un système international de surveillance (l'Observatoire des mines ou *Landmine Monitor*) qui repose sur l'ensemble des mille deux cents ONG membres et qui publiera son premier rapport en juin 1999, lors de la première conférence des États Parties qui se déroulera à Maputo (Mozambique).

Enfin la crédibilité du traité repose non seulement sur son application par les États Parties mais aussi sur son universalisation. À ce titre, la Campagne internationale poursuit ses efforts de mobilisation des sociétés civiles des pays qui n'ont pas encore signé. Plusieurs conférences ont été organisées à Budapest pour les pays d'Europe Centrale et Orientale, à Moscou pour la Fédération de Russie, en Jordanie pour les pays du Moyen-Orient et aux États-Unis. Des contacts sont pris avec les gouvernements de ces pays afin de faire progresser leur position et de les amener à renoncer aux mines antipersonnel et à signer le traité.

Par ailleurs, la responsabilité de l'universalisation du traité repose également sur les États Parties : il est de leur intérêt de renforcer la crédibilité de la nouvelle norme internationale que constitue l'interdiction totale des mines antipersonnel à laquelle ils ont adhéré.

## Le "cas de la France"

**E**n France, la loi « *tendant à l'élimination des mines antipersonnel* » a été promulguée le 8 juillet 1998. Cette loi interdit totalement les mines antipersonnel : elle en interdit la mise au point, la fabrication, la production, l'acquisition, le stockage, la conservation, l'offre, la cession, l'importation, l'exportation, le transfert et l'emploi. La destruction de la totalité des stocks est prévue au plus tard pour le 31 décembre 2000, ensuite cinq mille mines pourront être conservées à des fins de formation au déminage, et de mise au point de nouvelles technologies dans ce domaine. Des sanctions pénales pour toute infraction à la loi ont été incluses.

Une commission nationale pour l'élimination des mines antipersonnel a été créée, composée de représentants du gouvernement, de deux députés et deux sénateurs, de représentants des ONG, des organisations syndicales patronales et salariales et des personnalités qualifiées. Cette commission assure le suivi de l'application de la présente loi et de l'action internationale de la France en matière d'assistance aux victimes des mines antipersonnel et d'aide au déminage.

Cette loi vaut pour la transposition en droit interne de la Convention d'Ottawa, qui a été ratifiée par la France le 26 juin. Si nous nous sommes réjoui en France, que ces deux lois soient adoptées assez rapidement, et que la France participe, par conséquent à l'entrée en vigueur rapide du traité, un certain nombre de questions reste cependant sans réponse et appelle à toute notre vigilance d'associations mais surtout de citoyens.

Rien n'est spécifié dans la législation française sur la fabrication des composants des mines antipersonnel (notamment des détonateurs spécifiques à ces armes). Comment peut-on s'assurer que les industriels ne vont pas se reconvertir dans la production — et la vente — des éléments des mines antipersonnel ? La destruction du stock français de mines (1 400 000) a été confié à trois sociétés privées, dont deux d'entre elles sont liées à Alsetex, ancien producteur de mines en France. Était-il vraiment nécessaire de confier ce travail à de telles sociétés, en plus de perdre plusieurs mois alors que la destruction des stocks avait été annoncée par Xavier Emmanuelli, alors secrétaire d'État à l'action humanitaire en septembre 1995 ? Qu'en est-il de l'arrêt effectif de la production et de la reconversion des chaînes de fabrication des mines antipersonnel ?

Voici quelques exemples des questions auxquelles il nous faudra trouver une réponse. Pour cela, quels moyens vont être mis à la disposition de la Commission nationale pour l'élimination des mines antipersonnel ? La France va-t-elle jouer sur ce dossier le jeu de la transparence, comme elle ne cesse de l'affirmer depuis plusieurs mois ?

L'évaluation par les ONG françaises de l'application par la France de la Convention et de la loi du 8 juillet 1998 représente sans nul doute un nouveau défi à relever. Un défi commun à l'ensemble des ONG membres de la Campagne internationale pour interdire les mines antipersonnel qui ont accepté de porter cette responsabilité dans le cadre de l'Observatoire des mines. Un travail qui ne pourra cependant porter ses fruits que si nous parvenons à garder intacte notre capacité de mobilisation de l'opinion publique internationale et d'interpellation de nos gouvernements respectifs. Un travail dont l'objectif premier reste l'élimination totale des mines antipersonnel de la planète et la mise en œuvre de programmes efficaces d'assistance aux victimes de ces armes et de déminage. Un travail au service des personnes pour qui les tâches quotidiennes les plus banales représentent un danger mortel. ▲

Texte mis à jour  
le 29 septembre 1998

# JOURNÉE D'ÉTUDE

## Essais nucléaires : Greenpeace en première ligne

**Jean-Luc Thierry**

**J**e voudrais d'abord rappeler rapidement comment s'est déroulée la campagne de Greenpeace sur les essais nucléaires. Je travaillais déjà à Greenpeace lors de la campagne de 1992, juste avant la décision de moratoire sur les essais nucléaires prise par François Mitterrand. Ensuite je proposerai quelques éléments d'analyse sur les ONG "médiatiques" et le mouvement pacifiste. Je vous dirai un peu ma perplexité par rapport au problème.

D'abord le contexte politique : en 1992, François Mitterrand déclare en substance: "Moi dans la place, il n'y aura plus d'autres essais !" Mais lors de la campagne précédant les élections présidentielles de 1995, se déroule un débat où s'affrontent Jacques Chirac et Lionel Jospin : Jacques Chirac dit clairement à Lionel Jospin que la question des essais nucléaires est un problème de scientifiques sur lequel "nous ne pouvons ni l'un ni l'autre décider". Ce qui voulait dire, si on décryptait un petit peu, qu'une fois élu, Jacques Chirac — ce qui était tout de même l'hypothèse la plus plausible à cette époque —, déciderait de la reprise des essais nucléaires.

À cette époque, Greenpeace préparait le dixième anniversaire de l'attentat contre le *Rainbow Warrior*. Les responsables de la campagne Pacifique souhaitaient célébrer cet anniversaire avec comme objectif de relever l'audience de l'organisation dans la région et de ramener au premier plan la question de la décontamination des sites nucléaires. En effet une bonne partie des sites d'essais contaminés — anglais et américains notamment — dans le monde sont situés autour du bassin du Pacifique. Donc il y a eu une discussion au niveau inter-

national pour anticiper la probable décision française de reprise des essais nucléaires et décider d'une stratégie.

Là où il y eut une sorte de pari, c'est que dès le 10 juin 1995 — avant la décision de Jacques Chirac — nous étions avec un bateau à Auckland et nous avons appareillé le jour où Jacques Chirac a annoncé la reprise des essais. Ce qui a eu pour effet de provoquer un affolement médiatique. À partir de ce moment-là on est entré dans quelque chose d'un peu paranoïaque et la place de Greenpeace s'est mise à enfler de manière phénoménale.

Pourtant, il faut savoir qu'à cette époque, dans Greenpeace, il n'y a pratiquement plus de campagne sur le désarmement et une dizaine de gens au maximum sont seulement capables de répondre à une interview sur des questions un peu précises sur les armes nucléaires, sur les essais, etc. Greenpeace, qui emploie à cette époque environ un millier de salariés, a une direction affaiblie pour différentes raisons et très peu de gens compétents dans le domaine du désarmement.

Greenpeace se retrouve aux premières loges car elle a fait le choix d'être présente très rapidement dans le Pacifique et d'aller sur Moruroa. Il se passe alors quelque chose d'assez extraordinaire au niveau médiatique, il y a une amplification qui dépasse tout ce qu'on peut imaginer. Au cours des escales faites dans les pays du Pacifique, les membres de Greenpeace sont accueillis de manière fabuleuse. Il est difficile d'expliquer comment ça s'est passé. Je me rappelle, par exemple, notre arrivée dans les îles Cook où les enfants des écoles nous attendaient rangés sur le port. A un moment donné on discutait avec les écoliers sur le port. Ils essayaient de comprendre de quel pays on venait. Lorsque j'ai dit que j'étais Français... J'aurais été le loup-garou en personne l'effet aurait été le même. Ils me regardaient avec des yeux effarés. Sur les trente mille habitants des îles Cook,



environ dix mille manifestants étaient présents pour nous accueillir à ce moment-là contre les essais. À l'époque, des manifestations sont également annoncées au Japon et dans nombre d'autres pays de la région.

La mise en place d'un nouveau gouvernement français en 1995 constitue la deuxième dimension importante de cette affaire. Il y a évidemment des problèmes de transition d'équipe politique avec des problèmes de liaisons entre le pouvoir politique chiracien et le ministère de la défense. Tout n'est pas au point en particulier dans l'appareil de propagande. Mais il y a aussi une arrogance phénoménale de l'administration française par rapport à ce qui se passe.

Il faut également se souvenir que 1995 marque le cinquantième anniversaire des bombes d'Hiroshima et de Nagasaki. L'administration française est convaincue d'avoir résolu cet événement de manière diplomatique. Par ailleurs, il y a déjà eu des négociations sur la reconduction du traité de non-prolifération par lequel les grandes puissances nucléaires ont imposé au reste de la planète leur conception. Par leur signature, sorte de blanc-seing, l'ensemble des nations du monde acceptaient que cinq d'entre elles continuent à faire des bombes atomiques, ce qui est à l'opposé de l'idée même de non-prolifération, de démilitarisation. On est dans une situation scandaleuse. Et là juste après, la France se met à refaire des essais. Malgré tout les diplomates, y compris japonaise et australienne, font profil bas ; aucun des ces pays n'est réellement prêt à l'affrontement diplomatique avec la France.

Et là il se passe à mon avis quelque chose de tout à fait étonnant : une révolte des peuples par rapport aux États comme ce qui s'était passé pendant la crise des euromissiles au début des années 80. Je crois vraiment que la possibilité d'un mouvement de protestation populaire — en particulier en Europe — a été complètement sous-estimée par Jacques Chirac et l'équipe gouvernementale. Personne ne l'imaginait. Cependant une fois que la machine médiatique a été embarquée il y a eu des sondages d'opinion avec des résultats du genre 95 % des Italiens ou 95 % des Allemands sont opposés à la reprise des essais... Il y a eu un emballement qui a fait qu'un certain nombre de pays, à ce moment là, ont été obligés de se situer. Au milieu de l'été, au niveau de la diplomatie européenne, la position de la France est menacée, d'une part directement sur la question des essais, mais également, de manière beaucoup plus durable, sur la question de la construction d'une force nucléaire européenne — ce qui est tout de même un des projets de la diplomatie française.

Je voudrais vous lire deux extraits d'un débat à l'Assemblée nationale en décembre 1995, donc juste après la fin des essais, pour montrer un peu le climat d'hystérie. Entre-temps, bien sûr, nous avons été arrêtés, il y a eu soi-disant une bataille entre Greenpeace et l'armée, etc. J'essaierai de ramener les choses à leur vraie dimension dans un deuxième temps. De plus, l'affrontement entre Shell et Greenpeace venait de se terminer avec un dénouement en notre faveur : la plate-forme pétrolière qui devait être immergée finalement ne l'a pas été. Un député de la majorité a donc déclaré : « *La France est un*

*État souverain ce n'est pas une compagnie pétrolière, la France ce n'est pas Shell elle n'en a ni les motivations ni les faiblesses.* » Pensait-il que la France abdiquerait devant Greenpeace ? Durant cette même séance, un député de la majorité particulièrement agressif, Pierre Lellouche, crie au représentant du PS, Paul Quilès, ancien ministre de la défense : « *Vous êtes vendus à Greenpeace.* » J'imagine que Paul Quilès qui en son temps s'est baigné à Moruroa est loin de l'être... Dans une partie de son discours, le ministre de la défense, Charles Millon à l'époque, dit : « *Qui en fin de compte a le plus œuvré pour la paix ? Les militants d'un idéal désincarné qui restent aveugles et sourds devant la réalité tragique du monde ou les militaires français qui depuis trois ans en Bosnie se battent ? Les essais que nous sommes en train de réaliser sont en effet devenus pour certains l'occasion de récupérer l'idéalisme, de propager des fausses images comme le champignon atomique ou de spéculer sur des peurs erronées.* » À cette période là, on est arrivé au sommet de l'hystérie, c'est-à-dire qu'il y a une peur réelle de leur part. Pourtant, il est évident que du point de vue du rapport de forces, on est à cent lieues de la réalité. Sur la scène réelle des rapports politiques, Greenpeace n'a jamais pesé lourdement, c'est évident. Par contre il y a eu une réelle peur dans certains cercles du pouvoir et dans les chancelleries face à l'importance des réactions qui leur échappaient complètement.

Il est intéressant de voir comment la machine médiatique s'est mise en route, comment a réagi l'opinion publique... Mais essayons d'aller au-delà pour savoir vraiment qu'est-ce que l'opinion publique, comment elle fonctionne, pourquoi les gens se mobilisent à un moment plutôt qu'à un autre. Pour cela il me semble nécessaire de définir les différents types d'organisations car derrière le vocable ONG, Organisation non gouvernementale, il y a en fait absolument tout.

On se représente assez bien une organisation comme Greenpeace. Greenpeace est un certain type d'organisation non gouvernementale qui a effectivement une forte dimension médiatique et que l'on retrouve sur ce terrain depuis vingt ou trente ans. Mais elle est médiatique de deux manières. Il y a un côté largement connu par tout le monde et un autre qui l'est beaucoup moins. Greenpeace est une organisation largement de culture américaine, avec une importante connaissance de ce qu'est un média. Il y a une culture médiatique qui conduit l'organisation à analyser une situation avec comme objectif d'essayer de faire percer un événement sur la scène publique.

Quand je parlais du dixième anniversaire du *Rainbow Warrior*, il y a eu un regard et une analyse spécifique de cet événement : l'anniversaire du *Rainbow Warrior* est un calendrier qui nous est favorable et qui doit donc se gérer. Je donnerai un exemple, qui va peut-être vous paraître cynique : on était à Moruroa le jour anniversaire de l'attentat du *Rainbow Warrior* et on s'est fait arrêter ce jour-là sur l'atoll de Moruroa... On a été libéré parce qu'ils ne pouvaient vraiment pas faire autrement et que s'ils nous gardaient, ils étaient encore plus mal... À ce moment-là nous sommes partis sur Papeete où nous sommes arrivés le jour du 14 juillet.

Évidemment ces choses-là ne sont pas le résultat du simple hasard mais avaient été analysées au préalable.

Greenpeace fait partie de ces organisations qui savent utiliser les médias. Pour relativiser — parce que ça peut paraître effectivement très cynique comme calcul — on est vraiment tout petit par rapport à un appareil étatique. L'analyse du calendrier qui est faite dans une organisation comme Greenpeace est infinitésimale par rapport à celle qui est faite par un État. Donc la différence d'efficacité entre un État et Greenpeace, ne tient pas à cela. Ils ont des moyens énormément plus puissants d'analyse, de prévision, de préparation de l'image avec des experts dans tous ces domaines.

Mais une organisation comme Greenpeace est médiatique également d'une autre manière : par son fonctionnement. C'est-à-dire qu'en fait, un permanent de Greenpeace est quelqu'un qui fonctionne un petit peu comme un journaliste. Dans le traitement de l'urgence, ils vont réagir à un événement qui peut être mineur mais pour lequel ils estiment possible de créer un événement majeur. Pour vous donner un exemple, nous travaillons actuellement sur la contamination des pigeons autour de l'usine de retraitement de Sellafield en Grande-Bretagne. On pense que derrière cette contamination des pigeons on va pouvoir mettre en cause l'ensemble de la contamination radioactive de Sellafield. Ce n'est pas la manière classique de réagir dans une organisation non gouvernementale ou dans un mouvement traditionnel, par contre c'est la manière classique d'agir dans un journal. Est-ce que c'est un sujet porteur ? Est-ce que ça va nous emmener plus loin ? Est-ce que nous allons pouvoir le faire grossir ?

Et plus encore, l'analogie entre une organisation de ce type là et puis un média, c'est la légitimité et c'est le financement. Malgré un certain nombre d'accusations, y compris publiques de certains ministres, etc., Greenpeace n'a aucun financement d'État et pratiquement aucun financement de fondations. Les ventes de matériels et les dons des grands sponsors représentent très peu dans le budget. La quasi totalité de l'argent de Greenpeace rentre par ce qu'on appelle les mailings, les courriers, l'appel à la générosité populaire, etc. Comment alors s'opère la régulation financière et démocratique ? Il n'y a pas de fonctionnement démocratique de l'organisation au sens traditionnel de celui que vous pouvez connaître dans certaines organisations ou associations, il n'y a pas d'élections qui fonctionnent sur ces bases-là, par contre la régulation passe par le fait que les gens donnent ou ne donnent pas de l'argent. Et là il y a la même ambiguïté que par rapport à un média. C'est-à-dire qu'un média qui ne parle pas de ce qui intéresse les gens, il est sanctionné à un moment donné, sur le plan économique. Bien évidemment, la tentation c'est d'avoir une approche de l'événement qui soit démagogique pour en tirer le bénéfice le plus important.

Ceci dit cela ne fonctionne pas à 100 %. Comme je l'ai déjà signalé, avant la campagne de Moruroa il n'y avait pratiquement pas de campagne désarmement. La campagne contre la reprise des essais a effectivement rapporté de l'argent à Greenpeace même si elle a coûté plusieurs millions de dollars avec la saisie et la détério-

ration des bateaux, etc. — globalement, si on regarde sur l'ensemble de la planète elle a rapporté de l'argent. Il n'empêche que l'attitude de la direction de Greenpeace n'a pas changé. C'est-à-dire qu'il y a toujours pas plus d'investissement dans le secteur du désarmement car c'est considéré comme un sujet ancien et non prioritaire. Il ne faut pas croire qu'il y ait un effet mécanique entre ce qui rapporte de l'argent et ce qu'on va continuer. Heureusement c'est tout de même un peu plus complexe que ça...

Essayons d'aller un peu plus loin dans la discussion : j'ai souligné que Greenpeace n'est pas démocratique, c'est vrai et c'est même quelque chose qui m'a beaucoup énervé quand j'ai rejoint cette organisation il y a sept ans. Je crois aussi — pour avoir expérimenté le monde syndical pas mal et le monde politique un tout petit peu —, qu'un certain nombre de ces organisations ont une démocratie formelle et ne sont finalement pas tellement plus démocratiques. Donc il faut croire que les mécanismes d'accumulation du pouvoir ou que la manière de gérer le pouvoir n'est pas très efficace non plus dans ce type d'organisations et que chaque système a ses perversions. Quand on parle de la démocratie par exemple à l'intérieur d'un parti politique, chacun se représente assez bien comment ça se passe, s'il y a magouille sur les mandats, sur les prises de paroles, etc. Il n'en reste pas moins que cela pose problème pour les ONG où parfois on a l'impression que tous les coups sont permis... Il serait nécessaire que certaines ONG clarifient leur fonctionnement vis-à-vis notamment des financements de l'État ou de l'Union européenne. Il y a aussi d'énormes financements industriels sur un certain nombre de sujets. C'est ma première remarque.

La suite est un souvenir personnel qui m'a beaucoup marqué. C'était un tribunal des peuples contre l'armement nucléaire à Genève, il y a une bonne douzaine d'années, donc à la période des euromissiles. Parmi les personnes venues témoigner contre l'armement nucléaire, il y avait un représentant indien, avec un physique d'Indien comme on se l'imagine : un visage ovale et très souriant. Il regarde l'assemblée avant de prendre la parole et dit : "Je sais bien ce que vous pensez, vous vous dites que je viens d'un pays de huit cent millions d'habitants, une bonne majorité y meurt de faim et on dépense de l'argent à construire des bombes atomiques. Ce n'est pas très rationnel. Je suis d'accord avec vous. Mais je vous renvoie à ce que disait l'un des initiateurs de l'appel contre les euromissiles, Bertrand Russell : l'homme est-il un être rationnel ? Je ne développerai pas."

Vraiment je suis resté fasciné par cette déclaration. Là est la véritable question : l'homme est-il un être rationnel ? C'est-à-dire est-ce qu'on peut aborder la politique comme un phénomène rationnel ? Et là je reviens à Greenpeace et à la campagne contre les essais nucléaires. Ce qui s'est passé en réalité est tout de même un phénomène irrationnel. On ne peut pas l'éviter, c'est certainement un moteur de l'histoire humaine. Même s'il est vrai que l'irrationalité se prête à toutes les déformations, à tous les excès et se retrouve y compris



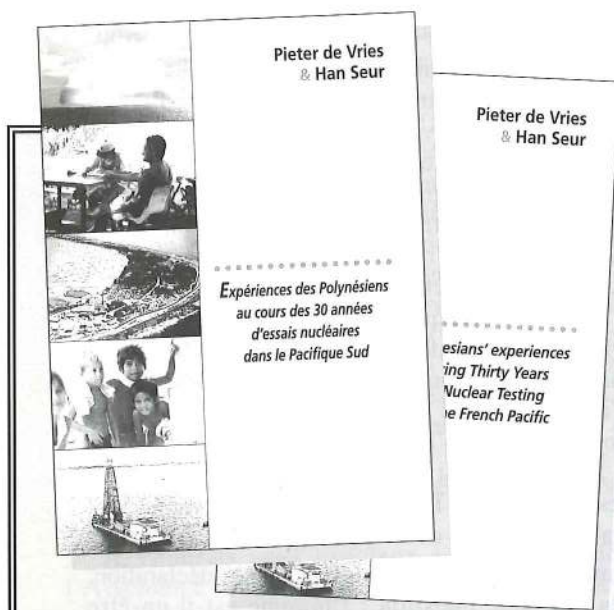
dans des mouvements qui flirtent avec le fascisme. Il faut donc être très prudent par rapport à cela.

Pendant que les trente personnes enfermées dans un bateau qui fonçait en aveugle vers l'atoll de Moruroa, il y avait des millions de personnes qui s'identifiaient à notre démarche. Et je pense qu'au cœur de l'action politique il y a ce phénomène d'identification, d'idéalisme, qui intervient toujours dans les mouvements populaires par le biais de l'image. Il intervient à sa manière dans le mouvement actuel des chômeurs par exemple et nous ne pouvons pas l'évacuer.

Autre exemple : en 1995, au moment de la grève des services publics, les sociologues se sont trouvés face à une situation très bizarre. D'un côté, les Français considéraient globalement que les fonctionnaires étaient déjà grassement payés et qu'ils n'avaient pas de raisons de se mettre en grève, etc. ; et d'un autre côté les gens marchaient... Et ils marchaient tout de même parce qu'il y avait quelque part au fond d'eux la certitude qu'ils pourraient, eux, être dans la situation des fonctionnaires et qu'il fallait bien admettre qu'ils puissent faire grève. C'était quelque chose de très spécial, ce "soutien" par la marche. Et sans doute que certains des aspects de la modernité, de la mondialisation, tiennent au nouveau fonctionnement médiatique, etc. ; mais il y a aussi un changement de l'opinion publique qui fait que les phéno-

mènes d'idéalisation, d'identification à un mouvement politique ne fonctionnent plus de la même manière qu'auparavant.

Ma dernière considération portera sur le fait qu'autour de cette table il y a des gens qui ont des décennies d'expérience du mouvement pacifiste mais que la rançon de la gloire c'est l'absence de gens jeunes. Il faut aussi essayer de se poser la question des raisons de cette démobilisation, qu'elle soit à l'intérieur de différents types d'organisation, tant celles plus modernistes que celles plus classiques tel le défunt MDPL (Mouvement pour le désarmement la paix et la liberté). Il faut également réfléchir sur l'évolution d'une organisation comme Handicap International par rapport à ce qu'on considère comme de la mobilisation pacifiste. Car un des problèmes effectivement de la mobilisation pacifiste, c'est d'être très globalisante, de poser souvent la question de la paix comme une entité, rendant le problème quasiment insaisissable et insoluble. C'est vrai que si on se bat pour la Paix avec un P majuscule, on va mourir sans la voir, c'est évident... Peut être que le mouvement pour la paix ne se crée pas assez d'étapes, ne se fixe pas assez d'objectifs précis, pour entraîner plus de personnes et de jeunes dans son sillage... ▲



## Moruroa et nous

*Expériences des Polynésiens au cours des 30 années d'essais nucléaires dans le Pacifique Sud*

**A**u cours des trente dernières années des milliers de Polynésiens, hommes et jeunes garçons, ont travaillé à Moruroa et Fangataufa, les deux atolls du Pacifique où la France a réalisé ses essais nucléaires. Un mur de silence a entouré jusqu'à présent leurs expériences, leurs motivations et leurs anxiétés.

Dans ce rapport, un nombre représentatif d'anciens travailleurs et d'habitants des îles voisines des sites d'essais prennent la parole. Leurs histoires et leurs problèmes sont révélés.

**L'**enquête est éditée simultanément en français et en anglais.

224 pages • 95 FF l'exemplaire  
+ 20 FF frais de port

# JOURNÉE D'ÉTUDE

# Communication et pacifisme :

## réflexions critiques sur la communication des ONG

**Éric Dacheux**

**T**oute communication doit être placée dans un contexte qui lui donne sens. La communication des ONG n'échappe pas à la règle. Or, depuis 1989 et la chute du Mur, la politique internationale est en crise. D'une part, en raison des marchés financiers et des multinationales qui parviennent souvent à dicter leurs lois aux gouvernements nationaux<sup>1</sup>. Et, d'autre part, en raison de la fin de la guerre froide qui, loin de permettre l'émergence d'un nouvel ordre mondial, a entraîné une grande déstabilisation dont la crise irakienne et les récents conflits africains sont les symptômes les plus visibles. Si l'on ajoute à ces deux évolutions récentes, une prise de conscience mondiale des problèmes environnementaux, on comprend que les ONG pacifistes, humanitaires et écologistes évoluent dans un contexte bien particulier qui est celui d'une crise du politique : comment, dans un monde en mutation dominé par les lois du marché, s'engager dans des actions internationales ? Cette question fondamentale de l'engagement politique dans un cadre mondial ne trouve pas de réponse simple, parce que les médias et les cadres de références politiques sont essentiellement locaux et nationaux. Du coup, surgissent un certain nombre de problèmes de communication que les ONG ne parviennent pas toujours à résoudre. Greenpeace lors de sa campagne contre les essais nucléaires français et Handicap international lors de son action contre les mines antipersonnel ont dû affronter ces problèmes. C'est pourquoi, nous commencerons par faire une étude critique de leur

stratégie de communication, avant de proposer quelques solutions qui s'éloignent des sentiers battus du marketing et de la publicité...

### *Analyse critique de deux campagnes célèbres*

**G**reenpeace et Handicap international ne sont pas forcément identifiées comme étant des ONG pacifistes, en tout cas, par les journalistes. La première est souvent présentée comme la plus puissante ONG écologiste du monde, la seconde est généralement perçue comme étant une ONG humanitaire d'urgence. Il convient également de remarquer que Greenpeace est une organisation d'origine anglo-saxonne, alors que Handicap international est une structure francophone. Nous reviendrons sur ces deux précisions, car elles nous semblent primordiales pour bien comprendre le traitement médiatique des deux campagnes lancées par ces organisations.

#### 1) La campagne pour l'interdiction des mines antipersonnel

**C**ette campagne a été initiée en 1992 par six associations dont Handicap international. En 1997, date à laquelle elle obtient le prix Nobel de la paix, elle regroupait 800 ONG. Pour cette campagne, Handicap



international a utilisé divers outils d'information (dépliants, brochures) de sensibilisation (affiches, pyramides de chaussures) et de lobbying (pétitions, actions auprès des parlementaires). De plus, elle a bénéficié du soutien de personnalités très populaires, au premier rang desquelles Lady Diana. La mort de cette dernière, la forte mobilisation des citoyens et le prix Nobel de la paix ont contribué au succès médiatique de cette campagne. Mais, si la victoire médiatique est incontestable, l'impact politique de cette campagne est plus nuancé. En effet, après l'échec de la convention de Genève<sup>2</sup>, la convention d'Ottawa<sup>3</sup> marque un progrès limité, puisque :

- *Sur le terrain, des personnes continuent de sauter sur des mines.* La convention ne prévoit pas de moyens financiers pour déminer les pays les plus touchés.
- *La convention signée ne s'attaque pas à toutes les mines.* Comme le fait remarquer l'association Agir ici : « Il est incohérent que les mines antichar ou que les mines équipées de dispositifs antimanipulation soient exclues des définitions » [Lettre des signataires, n° 47, p. 2].
- *La convention n'est pas approuvée par les superpuissances.* Cette convention a été adoptée (mais non encore ratifiée) par une centaine de pays dont la France. Mais des pays comme la Chine, les États-Unis et la Russie, entre autres, ont refusé de signer ce texte.

## 2) La campagne contre les essais nucléaires

Greenpeace est une des rares ONG à posséder un studio de montage et d'enregistrement ainsi qu'une station Inmarsat. Cet équipement audiovisuel de qualité a permis à Greenpeace de filmer des images à Moruroa, de les envoyer directement à son studio de Londres qui les a rediffusées à toutes les chaînes de télévision qui le désiraient. C'est ainsi que les spectateurs du monde entier ont pu voir, lors de la campagne d'essais de juin 1995, un commando de l'armée française pénétrer à l'intérieur du bâtiment de Greenpeace et entendre les témoignages en direct des militants qui se trouvaient à bord. Dix ans après l'affaire du *Rainbow Warrior*, cet abordage a connu un retentissement très fort dans le monde entier et a entraîné une puissante mobilisation internationale contre les essais français. Fort de cette première victoire, Greenpeace a voulu renouveler l'opération en août et septembre 1995 lors d'une nouvelle campagne d'essais en envoyant sur place deux bateaux amiraux chargés de reporters. Seulement, cette fois-ci, l'armée était prévenue et a monté une opération médiatique baptisée "Nautile 2". Pour schématiser, cette opération comporta trois phases. Premièrement, un effort gigantesque d'information avant les essais (1 000 dossiers de presse, 1 100 cassettes vidéo, 3 voyages organisés sur l'atoll pour 120 journalistes, etc.). Deuxièmement, "neutralisation" (c'est-à-dire, brouillage et destruction des appareils émetteurs) des images et du son diffusé par Greenpeace si bien que celle-ci, lors de l'arraisonnement de ses navires, ne put fournir aucune image. Troisièmement, après les essais, la

cession gratuite des images des tirs souterrains à tous les médias.

Pour Greenpeace, le bilan de cette campagne est donc contrasté puisque ce fut :

- Une guerre médiatique perdue, on vient de le voir.
- Un semi-échec organisationnel. En effet, seul l'un des navires devait pénétrer dans les eaux territoriales françaises. Le deuxième devait rester hors zone, avec un hélicoptère en zone de manière à pouvoir retransmettre les images de l'arraisonnement. Mais, saisissant ce prétexte, l'armée a également arraisonné, puis immobilisé pour de longues semaines le deuxième navire. La responsable de la mission fut "suspendue" et le directeur exécutif, Thilo Bode, déclara dans une conférence de presse à Amsterdam que la campagne avait été "irréfléchie".
- Un succès financier certain. Selon les chiffres publiés par Greenpeace France, cette campagne laissa 12 millions de francs de bénéficiaires.
- Une grande victoire politique. Puisque, comme le soulignait le président de Greenpeace France de l'époque, Rémi Parmentier : « Pas moins de 160 États se sont manifestés contre la rupture du moratoire. [...] Le président de la République française, mais aussi le président Bill Clinton, Boris Elstine et John Major (en attendant Li Peng) se sont prononcés en faveur de l'option zéro » [Parmentier, 1996, p. 108].

## 3) Deux campagnes riches d'enseignements

Même si elle reste très schématique — trop sans doute — la présentation ci-dessus a le mérite pédagogique de faire ressortir trois enseignements majeurs :

- *Il ne faut pas confondre communication et politique.* En effet, si l'on simplifie — au risque de la caricature — les bilans de ces deux campagnes, on voit qu'ils sont diamétralement opposés : Greenpeace a connu une courte défaite médiatique, mais une grande victoire politique ; Handicap international a reçu des lauriers médiatiques largement mérités, mais a connu une modeste victoire politique. Si l'on poursuit un peu plus avant cette réflexion, on s'aperçoit que ce n'est pas telle ou telle campagne de communication qui explique l'impact médiatique de ces deux organisations, mais bel et bien leur patiente et tenace action politique de terrain. Greenpeace œuvre depuis 1971 contre les essais nucléaires, d'ailleurs sa première action fut une intervention contre les essais nucléaires américains. De même, Handicap international répare les dégâts causés par les mines depuis 1982 et conduit des campagnes de lobbying depuis 1992. C'est la légitimité politique de ces deux organisations qui leur a donné accès à l'espace médiatique et non l'inverse.
- *L'importance des journalistes.* Les deux campagnes ont connu un succès médiatique parce qu'elles ont été abondamment reprises par les journalistes. Or, l'objectivité

n'existe pas. Choisir une information plutôt que telle autre, lui donner un titre, lui conférer une place dans l'ordre des nouvelles, c'est déjà opérer une sélection subjective. De plus, on l'a vu lors des mouvements de protestation contre la suppression de leurs avantages fiscaux, les journalistes sont des hommes et des femmes ayant des intérêts et des convictions qui transparaissent souvent dans leur activité professionnelle. Ainsi, une enquête du politologue A. Mercier sur la couverture télévisée des manifestations pacifistes lors de la guerre du Golfe montre que, dans le journal télévisé, le phénomène le plus notable est « *le parti pris de dénigrement qui a été systématiquement, ou presque, adopté à l'égard de ce mouvement et de ses acteurs* » [Mercier, 1993, p. 224]. En d'autres termes et nous revenons ici sur la remarque faite en introduction, il semble bien que c'est parce qu'elles ne sont pas identifiées comme étant des ONG pacifistes que Greenpeace et Handicap international ont pu bénéficier d'une certaine crédibilité justifiant la couverture médiatique de leurs actions. De plus, on peut faire l'hypothèse que l'origine nationale de l'ONG a joué dans le traitement journalistique. En tant qu'ONG anglo-saxonne s'attaquant à une décision française, Greenpeace a eu droit à un traitement beaucoup plus critique que celui de Handicap international, ONG francophone à l'origine d'une initiative internationale.

• *La force de la logique médiatique.* Les deux campagnes ont connu un certain écho car toutes deux se prêtaient à deux contraintes de la médiatisation de masse : la spectacularisation et la simplification. En effet, Greenpeace, avant d'être brouillée par l'armée, a pu fournir des images fortes de commando de marine abordant un navire de militants sympathiques ravivant par ainsi le mythe de David luttant contre Goliath. De même, Handicap international n'a pas hésité, dans ses brochures, à diffuser des images d'enfants mutilés et a su créer des événements originaux comme l'opération "pyramides de chaussures". De plus, ces deux campagnes mettaient toutes deux en présence une alternative nette et tranchée : d'un côté, le bien (l'arrêt des essais, l'interdiction des mines) de l'autre le mal (la guerre nucléaire, la mutilation des innocents). Pour le dire autrement, la médiatisation de l'action d'une ONG sera d'autant plus forte que celle-ci porte sur une alternative simple et puisse facilement s'illustrer par des images originales ; à contrario elle sera d'autant plus faible que l'action menée est complexe et que les images fortes manquent. C'est pourquoi, les organisations écologistes et humanitaires ont plus facilement accès aux médias que les associations œuvrant dans le domaine de l'économie solidaire ou du soutien scolaire.

• *La prise en compte par l'armée du facteur médiatique.* Depuis la guerre du Vietnam, les militaires savent qu'une guerre se gagne autant sur le terrain que dans l'opinion publique. Pour rallier cette dernière, l'armée dispose de moyens matériels et logistiques sans commune mesure avec les ONG pacifistes. De plus, sur le théâtre des opérations, on l'a vu pendant la guerre du Golfe, elle dispose d'un monopole de l'image qui rend difficile le travail critique des journalistes et des télé-

spectateurs. Face à cette débauche de moyens, les ONG pacifistes — la défaite de l'une des plus puissantes d'entre elles le prouve — ont sans doute intérêt à délaissier une guerre de l'image télévisuelle coûteuse et perdue d'avance, pour mener une guérilla dans d'autres secteurs délaissés par l'armée.

À ce point de notre propos, il est nécessaire de faire un bref rappel théorique. Le problème essentiel de la communication des ONG est le suivant : les ONG interviennent souvent sur trois espaces différents en utilisant les mêmes techniques communicationnelles. Ces trois espaces sont :

- le marché (par exemple, vente de produits associatifs par catalogue) ;
- les médias ;
- l'espace politique.

Or, si le premier espace est mondial, les deux autres sont essentiellement nationaux. De plus, ces trois espaces obéissent à des logiques spécifiques : logique de profits et de rentabilité à court terme pour le marché ; simplification et spectacularisation éphémère pour les médias ; démocratisation, réflexion et temps long de l'action sur le terrain pour l'espace politique. Or, aujourd'hui, ces trois espaces — qui se sont toujours chevauchés partiellement — tendent à se confondre par l'intermédiaire d'un même modèle de communication : le marketing. Marketing que les ONG utilisent aussi bien pour vendre des produits, récolter des dons, convaincre les citoyens ou passer dans les mass media. Or, cette utilisation du marketing par les ONG, non seulement n'est pas toujours efficace, mais surtout se traduit par un certain nombre d'effets pervers que nous avons détaillés par ailleurs [Dacheux, 1997]. Le plus important d'entre eux est une "perte de sens" entraînant souvent la démobilisation des citoyens. En effet, lorsque le fond et la forme du message rentrent en contradiction, le sens du message devient flou. C'est ce qui se produit lorsque des ONG, qui cherchent à changer les habitudes et à provoquer une prise de conscience réfléchie des citoyens, recourent à des outils marketing qui ont été créés pour renforcer les comportements (fidélité à l'image de marque) et qui jouent, le plus souvent, sur l'activité inconsciente des consommateurs (appel à l'imaginaire et aux sens). Pourtant, il ne semble pas que le marketing soit un passage obligé. Il existe des pistes alternatives que peuvent emprunter des ONG innovantes. C'est l'objet de la deuxième partie de ce texte.

## *Pistes pour des stratégies alternatives*

**R**elayés par les mass-médias, les professionnels de la communication<sup>4</sup> véhiculent une certaine vision de la communication. Celle-ci, peu à peu, imprègne le bon sens de tout un chacun. Or, ce "prêt-à-penser" communicationnel qui réduit la communication



à quelques préceptes universels et simplistes, repose sur une vision instrumentale. La communication est un outil qui, convenablement utilisé, permet d'atteindre les objectifs de l'émetteur: information, persuasion, vente, etc. Or, la communication n'est pas seulement un outil, c'est aussi de l'affect, du lien social, des normes. La réduire à sa seule dimension technique peut se justifier dans l'espace marchand, mais produit, dans l'espace public, un certain nombre de dysfonctionnements dont le marketing politique est le parfait exemple. Pourtant, du point de vue théorique, rien ne s'oppose à ce que les pratiques communicationnelles en vigueur dans l'espace

politique soient radicalement différentes de celles régissant le marché ou les mass-médias. Nous n'allons pas, ici, développer les arguments théoriques qui fondent notre propos, mais essayer d'indiquer quelques pistes concrètes qui prouvent que les possibilités de développer des stratégies de communication alternatives sont beaucoup plus importantes qu'on ne le croit généralement. Pragmatiquement, nous distinguerons les mesures à court terme de celles à moyen terme.

## 1) Ce que les ONG peuvent faire rapidement

Dans le domaine de la communication interne, deux actions peuvent être menées dans un délai relativement court :

- *(re)donner la priorité du politique sur l'administratif.* Même si elles doivent gérer leur budget au plus près et salarier des personnels qualifiés, les ONG ne sont pas des entreprises, c'est-à-dire des organisations dont le but ultime est le profit. Ce sont des associations qui poursuivent des buts politiques. C'est pourquoi, il me semble important de remettre au premier plan la question de la participation. Comment mobiliser les adhérents et améliorer le fonctionnement démocratique de l'ONG sont des questions vitales qui, trop souvent, disparaissent au bénéfice de question du type : comment réduire les coûts de fonctionnement ?
- *Ne jamais finir de s'interroger sur l'identité.* La plupart des problèmes de communication sont, en réalité, des problèmes d'identité : on n'arrive pas à se mettre d'accord sur une plaquette, parce que, en réalité, il y a des divergences de vue sur la finalité poursuivie. Plus une ONG vieillit, plus se creuse un écart entre le projet initial et les pratiques, entre la fin et les moyens. Rediscuter régulièrement du projet avec les salariés et les bénévoles permet que cet écart normal ne prenne des proportions gigantesques et ne devienne pathologique.

Dans le domaine de la communication externe, cinq pistes peuvent être rapidement empruntées :

- *Abandonner les produits partagés<sup>5</sup>.* Certes, cet outil de communication permet d'augmenter la notoriété de l'ONG et offre une source de revenu importante. En effet, une enquête du Credoc montre que les consommateurs cherchent à donner du sens à leurs achats [Rocheport, 1996]. Seulement, d'une part, l'opération bénéficie surtout à l'entreprise qui, pour ainsi dire, "vampirise" la bonne image de l'ONG (exemple Nike et MSF) et, d'autre part, loin de donner du sens, elle l'obscurcit plus encore: pour lutter contre la faim dans le monde, il faut manger des yaourts et boire de l'eau minérale !
- *Séparer recherche de fonds et mobilisation des citoyens.* Lorsque un mailing ou un tract invite le citoyen à s'engager (par exemple en signant une pétition) et à verser de l'argent pour soutenir la juste cause, se produit souvent un conflit d'interprétation : "Qu'est-ce qu'on

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BARTHÉLEMY M. (1994), *Les associations dans la société française*, Paris, CEVIPOF/FNSP.
- BODET C. (1996), "Les associations rattrapées par le marketing", *Alternatives économiques*, n° 139.
- BRETON P. (1995), "Médias, médiation, démocratie", *Hermès*, n° 17/18.
- CARCASSONNE G. (1996), "Peut-on gouverner contre les médias ?", *Le Débat*, n° 88.
- DACHEUX E. (1997), "ONG et communication : les dangers du marketing", *Silence*, n° 212/213.
- DACHEUX E. (1997), "Greenpeace: entre médias, espace public et marché", *Hermès*, n° 21.
- DUBOIS P.-L., JOLIBERT A. (1992), *Le marketing : fondement et pratiques*, Paris, Economica.
- GABORIT P. (1991), *L'opinion publique et la communication des associations*, Paris, La documentation française.
- HABERMAS J. (1978), *L'espace public*, Paris, Payot.
- LA FONDA (1988), "Associations et médias", *La Fonda*, n° 53.
- LAIDI Z. (1997), "La mondialisation ou les radicalisations de l'incertitude", *Études*, mars.
- LUC M. (1996), "Stratégie de communication à l'occasion de la reprise des essais nucléaires", in *Les manipulations de l'image et du son*, Paris, Hachette.
- MERCIER A. (1993), "Mobilisation collective et limite de la médiatisation comme ressource", in O. Fillieule, *Sociologie de la protestation*, Paris, L'Harmattan.
- PARMENTIER R. (1996), "La dictature du visible", in *Les manipulations de l'image et du son*, Paris, Hachette.
- ROCHFORT R. (1996), "La progression de la consommation engagée", *Problèmes économiques*, n° 2499.
- VITALIS A. (1992), "Les nuisances invisibles des techniques d'information et de communication", *Terminal*, n° 57.
- WOLTON D. (1995), "Les contradictions de la communication politique", *Hermès*, n° 17/18.
- WOLTON D. (1997), *Penser la communication*, Paris, Flammarion.

veut de moi, de l'argent ou un engagement ?" Conflit qui, crise économique et scandale de l'ARC obligent, peut déboucher sur un rejet pure et simple de la totalité du message : "Cette pétition, c'est encore un piège à gogo pour obtenir du fric !"

- *Exploiter la richesse du répertoire de communication des associations.* Face à leurs problèmes de communication, les ONG tendent à chercher des solutions du côté de l'entreprise. Pourtant, de nombreuses associations ont su développer des outils qui sont efficaces, qui respectent l'identité de l'ONG et qui invitent à la participation. Le boycott, les repas de quartiers, les théâtres forum, etc. sont des techniques de communication performantes.

- *Redécouvrir l'écrit et la presse quotidienne régionale.* Loin d'être désuet à l'heure d'Internet et de la télévision par satellite, l'écrit reste un moyen de communication politique important. D'une part, il permet le développement d'une argumentation rationnelle qui laisse au citoyen le temps de la réflexion. D'autre part, grâce à la bureautique, il est plus souple d'utilisation et d'un coût plus faible que l'audiovisuel. Dans le même ordre d'idée, il faut se rappeler qu'un message pour une opération locale (colloque, manifestation, etc.) a souvent beaucoup plus d'impact dans un journal local que dans des médias nationaux ou dans des radios locales à l'audience morcelée.

- *Ne plus cibler sa communication.* Cibler est un dogme publicitaire qui est à rejeter pour trois raisons au moins. Premièrement, "cibler", c'est considérer l'autre non comme un sujet, mais comme un objet : une cible. Deuxièmement, cibler ou segmenter, c'est discriminer, c'est-à-dire trier entre les bons et les mauvais citoyens, ceux qui ont droit à l'information et ceux qui ne la méritent pas. Troisièmement, cibler est incompatible avec l'action politique. En effet, cibler c'est identifier plusieurs catégories de population pour dire à chacune d'elles ce qu'elle veut entendre dans les mots qu'elle utilise. Or, tout au contraire, dans l'idéal démocratique, la communication politique consiste justement à rassembler : à dire à un public clairement identifié certes, mais hétérogène (la population d'un quartier, d'une ville, d'une région, etc.) un message non démagogique qui puisse être compris de tous.

## 2) Pistes à moyen terme

Commençons par la communication interne. Les ONG qui veulent s'engager dans des stratégies alternatives au management entrepreneurial, peuvent explorer trois voies nullement exclusives l'une de l'autre :

- *Inventer à l'interne sa stratégie de communication.* Communication et identité se nourrissent l'une l'autre. C'est pourquoi, confier sa communication à un tiers, c'est lui donner le pouvoir exorbitant de définir une partie de l'identité. Ce sont les membres de l'association qui doivent définir la stratégie de communication, ce qui suppose qu'ils aient reçu une formation critique dans ce domaine.

- *Mettre en place des formations critiques à la communication.* Il ne s'agit pas, comme c'est malheureusement trop souvent le cas, d'apprendre des recettes soi-disant infaillibles. Une formation critique à la communication passe, bien entendu, par la connaissance des règles régissant un certain nombre de savoir-faire : prise de parole en public, conduite de réunion, rédaction d'un communiqué de presse, etc. Mais le but de cet apprentissage ne doit pas être d'intégrer des normes, mais d'apprendre à jouer avec les règles en vigueur, en fonction de sa stratégie communicationnelle. De même, la formation à un savoir théorique (par exemple, la différence entre information/communication/persuasion) doit viser l'autonomie stratégique des individus et non imposer un modèle de la communication (marchand ou alternatif).

- *Développer la convivialité.* Les enquêtes sociologiques [Barthélemy, 1994 ; Gaborit, 1991] montrent que la cause première de l'adhésion à une association n'est pas le militantisme politique, mais le désir de rencontre et de convivialité. Sacrifier la convivialité sur l'autel de l'efficacité, c'est couper l'ONG d'une large base militante. À l'inverse, prendre le temps de l'accueil et de l'écoute, c'est redonner aux citoyens l'envie de militer.

Les ONG désireuses de s'écarter du sentier trop battu du marketing, devraient trouver dans les propositions suivantes des éléments de réflexion leur permettant de changer, en profondeur, leur communication à destination du grand public :

- *Formuler une utopie mobilisatrice.* Dans cette fin de siècle où la crise sociale et la mondialisation « radicalisent l'incertitude » [Laidi, 1997], il importe que les ONG redonnent du sens en formulant clairement un projet mobilisateur. Cependant, sous peine de devenir meurtrière, cette utopie doit, tout à la fois, prendre ses racines dans le passé et demeurer suffisamment ouverte pour être réappropriée par des mouvements sociaux ayant des objectifs similaires, mais des origines et des pratiques différentes.

- *Établir un rapport de force médiatique en développant des alliances.* La campagne contre les mines antipersonnel rappelle une vérité première : l'union fait la force. Ceci est vrai dans le champ politique comme dans l'espace médiatique. En effet, pour les mass-médias, le nombre tient lieu de légitimité. Quelles que soient ses opinions personnelles, un journaliste se doit de couvrir une campagne soutenue par des centaines de milliers d'individus, car elle devient alors un "événement". Or, une ONG sollicitée par un journaliste souhaitant couvrir une manifestation est dans un rapport de force beaucoup plus favorable que lorsque elle sollicite un média pour créer un événement. Autrement dit, l'effort de communication et de persuasion doit porter non sur les mass-médias, mais sur les partenaires sociaux pouvant partager un certain nombre d'objectifs précis.

- *Développer une nouvelle approche de l'existant.* Avec un peu d'imagination, on peut essayer de renouveler certaines pratiques. Par exemple, on peut inverser l'usage habituel des médias sélectifs (téléphone, fax, courrier). Au lieu de les utiliser pour pénétrer dans l'espace privé



des consommateurs, ils pourraient être employés à collecter un retour direct et immédiat des réactions des citoyens aux campagnes d'information et de mobilisation mises en œuvre par l'ONG. De même, on peut concevoir l'information non comme une démarche descendante à sens unique, mais comme un échange pouvant réorienter ou remettre en cause l'action en cours, etc. Enfin, on peut transformer les médias traditionnels en médias participatifs. Par "médias participatifs", nous entendons médias faits **pour et par** une catégorie spécifique de la population. Nous pensons, par exemple à la "télévision HLM" : dans un immeuble on relie les postes de télévisions à un même magnétoscope sur lequel on diffuse des cassettes réalisées par les habitants de la cité.

• *Inventer de nouveaux outils de communication.* La forme et le fond ne sont pas indépendants, mais en constante interaction : illustrer *Le Petit Prince* avec un personnage noir âgé de 16 ans change la compréhension du livre. De même, aucune technologie n'est neutre. Les outils de communication ne véhiculent pas le sens, ils le coproduisent. Lire *Le Petit Prince* ou le voir en dessin animé, ce n'est pas la même chose. C'est pourquoi, plutôt que de voir le sens de sa communication rentrer en contradiction avec le support utilisé, l'ONG peut choisir d'inventer ses propres outils de communication. Étant entendu que la seule façon de voir si l'on est parvenu à un équilibre optimum entre fond et forme d'une part, et message et médium, d'autre part, est de procéder à des "pré-tests" auprès du public.

Ces quelques pistes ne sont nullement les principes intangibles d'un nouveau modèle de "communication alternative". Elles montrent trois choses. Premièrement, que l'utilisation des techniques marchandes dans le monde associatif n'est nullement une obligation. Tout au plus, une mauvaise habitude. Deuxièmement, que communiquer ne signifie pas seulement diffuser un message dans les mass-médias, mais aussi et peut-être surtout, retisser des liens sociaux dans l'espace politique. Troisièmement, qu'il n'existe aucune recette, aucune méthodologie — s'appellerait-elle "marketing", "PNL" ou "analyse transactionnelle" — efficace toujours et en tout lieu. Pour le dire autrement, la communication pose toujours problème. Enfin, il convient de garder à l'esprit que, quels que soient les outils et les stratégies adoptés, la communication n'est pas la clef qui ouvre toute grande les portes de la réussite. La communication est indissociable de l'action politique, mais l'action politique ne se réduit pas à la communication. ▲

## Journée d'étude de Damoclès

La quatrième journée d'étude organisée par Damoclès se déroulera le **samedi 6 mars 1997** dans les locaux du Centre, 187 montée de Choulans, 69005 Lyon.

**Retenez dès aujourd'hui cette date.**

Le thème de la discussion et la liste des intervenants vous seront communiqués dans le prochain numéro.

- 1) Pour illustrer cette emprise de l'économisme sur le politique on peut citer l'AMI (Accord multilatéral sur les investissements) sorte de nouvelle constitution de l'économie mondiale qui donnera le droit à des multinationales de poursuivre des gouvernements qui, par exemple, interdiraient la construction d'usines polluantes sur leur territoire ou privilégieraient les investisseurs nationaux dans les privatisations.
- 2) La conférence de Genève (mai 1996) avait pour objectif de réviser la convention de 1980 sur « l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination ». Elle déboucha sur un texte critiqué par les ONG, le Comité international de la Croix-Rouge et le secrétaire général de l'ONU, parce que celui-ci n'interdisait pas clairement les mines existantes et encourageait la production de mines "intelligentes".
- 3) L'échec de la conférence de Genève conduisit le Canada à organiser une conférence intergouvernementale à Ottawa (octobre 1996), à l'issue de laquelle le Canada lança l'idée de signer un traité d'interdiction totale des mines antipersonnel. Le texte de la convention fut adopté à Oslo (septembre 1997), mais est ouvert à la signature à Ottawa depuis le 4 décembre 1997.
- 4) Publicitaires, journalistes, industriels de la communication, responsable du marketing, etc.
- 5) Un annonceur (Évian) reverse une somme d'argent à une ONG (les Resto du cœur) parce que cette dernière autorise l'industriel à utiliser le nom de l'association pour promouvoir ses produits.

# BONNES FEUILLES

## L'Union de l'Europe occidentale

L'Union de l'Europe occidentale fait partie de ces organisations charnières dont tout le monde connaît effectivement l'existence, mais n'en détermine pas de manière un tant soit peu précise les frontières et les actions... L'ouvrage d'André Dumoulin et d'Éric Remacle vient combler cette lacune de manière magistrale. Leur approche chronologique permet de prendre la mesure de l'évolution de cette institution dont certains, à plusieurs reprises, ont programmé la disparition — ou au minimum sa mise en veilleuse... Les auteurs mettent également bien en lumière les ambiguïtés de cette structure qui permet aux États-Unis de garder la haute main sur l'évolution de l'Europe en matière de sécurité commune.

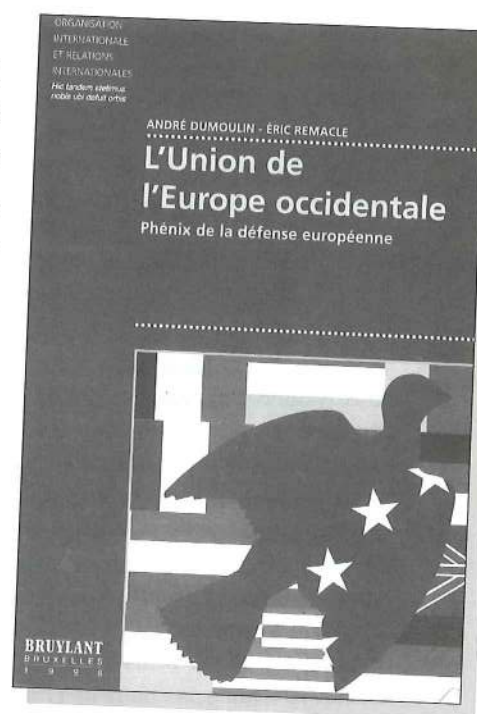
Bien sûr, la fin de la guerre froide et de la bipolarité Est-Ouest marque un tournant profond pour l'organisation qui devient, dans le cadre du Traité de Maastricht, à la fois la composante de défense de l'Union européenne et le pilier européen de l'Alliance atlantique. Cette tentative de « communauté de sécurité européenne » qui se met en place progressivement se trouve aujourd'hui confrontée, pour les auteurs, à quatre défis politiques importants : « l'élaboration progressive d'un dessein stratégique commun sous la forme d'un Livre blanc [...] ; le développement de l'identité européenne de défense et de sécurité au sein d'une Alliance atlantique

### L'Union de l'Europe occidentale

*Phénix de la défense européenne*

André Dumoulin et Éric Remacle

Bruxelles,  
Bruylant, coll.  
Organisation internationale  
et relations  
internationales,  
1998,  
604 pages



*réformée et élargie ; la réflexions sur la place de l'arme nucléaire dans une future défense européenne ; la réforme des institutions de l'Union européenne avec la signature du Traité d'Amsterdam le 2 octobre 1997 ».*

Patrice Bouveret

## Conclusions

L'Union de l'Europe occidentale représente aujourd'hui, au terme de cinquante années d'existence juridique, une organisation internationale relativement spécifique.

Bien entendu, l'UEO, comme toutes les organisations internationales, dispose de sa vie propre, liée à une personnalité juridique qui fut à plusieurs moments de son histoire la seule garantie de sa survie. C'est d'ailleurs essentiellement sur cette personnalité autonome que le Royaume-Uni, père fondateur de l'organisation, s'est appuyé pour en relancer à plusieurs reprises la vitalité et surtout, contrer toute velléité de communautarisation de



la politique de défense ou d'éloignement des autres Européens des structures de l'Alliance atlantique. Encore demain, c'est à l'aune de cet objectif cardinal que Londres veillera sur l'UEO et évaluera la pertinence éventuelle des propositions d'intégration de l'UEO dans l'Union et de constitution d'une défense commune au sein de celle-ci, objectif avoué des États membres « européistes ».

C'est qu'en effet, dès sa signature, le 17 mars 1948, le Traité de Bruxelles est conçu par le Foreign Office avant tout comme moyen de convaincre les États-Unis de s'engager pour la défense du camp occidental face à Moscou sur le continent européen. On ne comprend l'esprit du Traité de Bruxelles que si on le lit avec dans l'autre main le Traité de Washington signé un an plus tard. Aussi, ce n'est pas vraiment un hasard de l'histoire si, à plusieurs moments-clés, l'UEO n'est pas apparue comme moyen d'une autonomie militaire européenne accrue, mais d'une interdépendance croissante entre le cadre européen et le cadre atlantique. Même lorsque, sous François Mitterrand, la France tente, au travers de la revitalisation de 1984, du débat sur les forces multinationales de 1990 et du Traité de Maastricht de 1991, d'instrumentaliser l'UEO dans le sens d'une défense européenne hors du cadre atlantique, ses partenaires eux-mêmes indiquent que ce n'est pas l'option qu'ils retiennent.

Évidemment, le monde a changé en cinquante ans. Le Royaume-Uni, puissance moyenne à ambition moins universaliste que dans l'immédiat après-guerre, a rejoint les Communautés européennes.

L'Union soviétique a disparu. La concurrence économique américano-européenne s'est accentuée. L'Union européenne a affirmé une ambition politique voire militaire. Les principaux acteurs de la sécurité européenne ont remodelé l'UEO sur la base de ces nouveaux paramètres. Mais ils n'ont pas jugé utile de la faire disparaître.

Au contraire, son rôle politique semble avoir trouvé un nouveau souffle après la fin de la guerre froide. Forum regroupant quasiment tous les États européens, sans participation de la Russie et des États-Unis, elle peut incarner le rêve gaullien d'une Europe réunie et débarrassée de la tutelle des deux supergrands. Antichambre de l'entrée des PECO (pays d'Europe centrale et orientale) dans l'Union et dans l'Otan (Organisation du Traité de l'Atlantique nord), elle a permis un dialogue sur la sécurité de type paneuropéen qui, sans encore déboucher sur la perspective d'un Livre blanc, en trace les premières esquisses. Lieu de coopération en matière de sécurité entre les neutres et les pays de l'Alliance atlantique, elle contribuera peut-être *in fine* à rapprocher ceux-ci définitivement. Occasionnellement porte-parole des positions stratégiques de l'Europe, voire de ses divergences avec les États-Unis comme lors de la crise de l'embargo dans l'Adriatique en novembre 1994, elle n'a pas perdu la possibilité de s'instaurer caucus européen dans l'Otan.

Mais évidemment ce caucus reste lui-même bien discordant. Entre les ambitions de Paris, Londres ou Berlin, entre petits et grands pays, entre européistes et atlantistes, entre la Grèce et la Turquie, entre tropismes centre-européen et méditerranéen, plus d'un différend demeure qui bien souvent se manifeste au sein de l'UEO. Mais c'est aussi par cette confrontation d'intérêts et de représentations du monde différents que peuvent émerger les convergences possibles et/ou souhaitables. Tout au long de l'histoire de l'UEO se constate une tendance à une telle convergence, souvent au travers de processus complexes et à long terme. Ne serait-ce que pour des raisons budgétaires ou de maximisation de l'intérêt national au travers d'un cadre multilatéral, l'UEO est utile à ses États membres et ceux-ci y partagent en tout cas la construction d'une multitude de coopérations fonctionnelles, et parfois de projets politiques communs.

L'UEO fut et reste à ce jour une alliance destinée à coordonner les efforts militaires de l'Europe occidentale dans le contexte de l'Alliance atlantique. Elle a dans ce cadre développé des outils opérationnels propres de plus en plus visibles. Elle a également engagé une planification et des missions sur le terrain, modestes certes mais identifiables, à un échelon que l'on peut qualifier de « submilitaire » (police, douane, humanitaire). Rien n'exclut demain qu'elle fournisse sinon le drapeau, du moins certains éléments, d'opérations militaires de taille plus importantes, du type Petersberg. Mais s'il ne s'agit pas pour autant et pour l'instant de constituer une armée européenne en tant que telle, la construction modulaire d'unités bi ou multinationales interarmées participe de la création de « microarmées » régionales temporaires. L'affirmation de l'intérêt national — qui n'est pas rien lorsque c'est la vie ou la mort qui est l'enjeu de la politique — en constitue l'obstacle principal et plaide plutôt pour la multiplication d'opérations *ad hoc*, éventuellement sous commandement d'une « nation pilote » avec utilisation de moyens Otan ou UEO. La prégnance de la dominance d'outre-Atlantique complexifie également le jeu. Et surtout, la flexibilité et la modularité nécessaires aux opérations militaires de cette fin de siècle rendent assez peu opératoires les transpositions dans le domaine militaire des projets politico-institutionnels intégrateurs de type fédéraliste. Qui plus est, elles situent dans le champ de la mise en œuvre ce qui ne réussit à se construire au véritable échelon sensible : celui de la décision politique initiale. Pourquoi penser qu'un instrument militaire commun peut se substituer à une intégration politique défailante ?

Mais l'UEO n'aura pas seulement été une alliance militaire. Elle se manifesta également tout au long de son histoire comme l'incarnation d'une certaine vision du projet européen, comme la concurrente et/ou le substitut à l'Union européenne. L'optique « unioniste », c'est-à-dire essentiellement inter-étatique, typiquement britannique, qui a présidé à sa création et à ses principaux

développements, en marque profondément la nature. Tant que les Communautés n'arrivaient pas elles-mêmes à se donner une dimension politico-militaire (la CED en 1954, le plan Fouchet en 1962, le plan Genscher-Colombo en 1981), l'UEO servit utilement de substitut, s'inscrivant également, même dans un cadre juridique extra-communautaire, dans la dynamique du tryptique « achèvement-approfondissement-élargissement » propre à chaque étape de relance de la construction européenne. Mais il ne s'agissait pas uniquement d'un succédané, ou d'une antichambre comme c'est aujourd'hui le cas pour les PECO avec le statut de partenaire associé. Dans nombre de circonstances, il s'agissait réellement de conserver la possibilité d'utiliser l'UEO aux fins de concurrencer l'autre projet européen, d'essence communautaire et supranationale incarné par les Communautés. Dès lors, lorsque celles-ci se dotèrent d'abord d'une Coopération politique en 1970, puis d'une PESC (Politique étrangère et de sécurité commune) en 1992, la question existentielle de l'UEO s'est posée. Elle le reste aujourd'hui, mais en termes complexes. Car si la disparition de l'UEO reste à l'ordre du jour pour la prochaine décennie, ce sera au prix sans doute d'une intergouvernementalisation définitive de la PESC, de l'entrée des neutres dans l'Alliance atlantique, d'une relation directe entre l'Union européenne et l'Otan... Bref de l'accomplissement des objectifs que pouvait attribuer Ernest Bevin au Traité de Bruxelles lorsque ses collaborateurs et lui-même le proposèrent à leurs alliés européens en 1948. Ce serait là l'une des ironies de l'histoire que la disparition de l'organisation constitue surtout la preuve de son succès, et de la mise à l'écart définitive à la fois de tout projet politique supranational pour l'Union européenne et de toute défense européenne autonome.

Les défis pour l'UEO ne sont, quoi qu'il en soit, pas minces. En effet, même si ses États membres connaissent probablement la plus grande sécurité de toute leur histoire, la guerre est malgré cela revenue sur le sol européen. L'UEO ne fut pas capable de jouer un rôle déterminant en ex-Yougoslavie, elle fut absente lors de l'opération Alba, elle n'a jamais joué un rôle à Chypre ou dans les relations gréco-turques. Dans l'environnement direct de l'Europe, des tensions subsistent voire s'accroissent, à l'Est et au Sud. La tentation est grande pour les États de l'UEO de substituer la stratégie du hérisson à celle de l'intégration ouverte. Pourtant, force leur est de constater que, ne serait-ce que pour des raisons géographiques, la coopération avec les pays du pourtour méditerranéen et de l'ex-URSS est aussi vitale que celle avec les États-Unis, celle avec l'Afrique subsaharienne un complément indispensable à leur politique étrangère. Il s'ensuit parfois une ambiguïté dans les relations avec ces différents partenaires, que ce soit en matière de développement d'outils opérationnels européens, de réflexion sur le nucléaire ou de préparation des élargissements complémentaires de l'Otan, de l'Union européenne et de l'UEO.

Les scénarios relatifs aux futures actions militaires européennes s'articuleront sans doute autour d'une vision du monde en trois cercles. Le premier, composé des puissances industrielles, reste placé sous la protection de l'Alliance atlantique, l'UEO constituant au mieux une « garantie subsidiaire » en cas de tendances isolationnistes nord-américaines. Le second cercle, c'est-à-dire la semi-périphérie considérée comme stratégique sur le plan des matières premières et des risques de conflits politiques (Moyen-Orient, ex-URSS), ne verrait les Européens intervenir militairement que lorsque leurs intérêts convergent avec ceux des États-Unis ; dans le cas contraire, le système des GFIM-CJTF (Groupe de forces interarmées multinationales) verrouille sans doute toute velléité d'autonomie politique européenne. Enfin, dans le troisième cercle, la périphérie, l'UEO pourrait être amenée à jouer un rôle autonome, en matière humanitaire et dans le maintien de la paix, mais cela probablement au service des intérêts de ses grands États membres dans leurs prés carrés respectifs.

Il ne fait donc pas de doute, en conclusion, que l'UEO représente le creuset d'une européanisation de la défense européenne, c'est-à-dire d'une responsabilité accrue des gouvernements européens dans la préparation et la conduite d'opérations militaires requérant l'usage des forces armées de leurs États. Il est également patent que cette européanisation fonctionnelle s'est accompagnée d'une tendance à la convergence stratégique, c'est-à-dire à l'émergence d'une représentation commune du monde. Mais cette européanisation ne signifiera pas automatiquement davantage d'indépendance de l'Europe à l'égard des États-Unis, ni la promotion par la voie militaire d'un projet politique européen, et encore moins une communautarisation de la défense. C'est sans doute davantage une « otanisation » de la culture politico-militaire de l'UEO qui est à l'œuvre aujourd'hui.

Le dilemme de l'UEO se situe entre deux écueils. À trop se focaliser sur sa fonction militaire, elle pourrait compromettre les efforts en vue d'une sécurité globale adaptée à un monde interdépendant. À trop concurrencer l'Union européenne sur le terrain politique, elle empêcherait que l'Europe politique soit autre chose qu'une nouvelle Tour de Babel. Puisse-t-elle, entre ces deux défis, ne pas se contenter de devenir la citadelle d'un nouveau désert des Tartares.

André Dumoulin et Éric Remacle

Extrait de :

*L'Union de l'Europe occidentale  
Phénix de la défense européenne*

Bruxelles, Bruylant, coll. Organisation internationale et relations internationales, 1998, 604 pages



# VIENT DE PARAÎTRE

## **Élimination des mines antipersonnel** **Éléments pour le contrôle et la vérification** **Le cas de la France**

**Par Belkacem Elomari et Bruno Barrillot**

*Disponible au CDRPC, 96 pages, 72 F port compris*

*L'Observatoire des transferts d'armements vient de réaliser et de publier une nouvelle étude à propos des mines antipersonnel. Nous en publions ci-dessous la présentation ainsi que les recommandations finales.*

**L**a Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction ouverte à la signature des États le 3 décembre 1997 à Ottawa, est le résultat de l'action opiniâtre des Organisations non gouvernementales regroupées au sein de la Campagne internationale contre les mines.

En matière de droit international, la Convention d'Ottawa est peut-être aujourd'hui à considérer comme significative d'un nouveau rôle de la "société civile" dans l'élaboration des traités internationaux.

Cependant, les observateurs auront noté le caractère peu contraignant de la Convention d'Ottawa et notamment le risque d'inefficacité des contrôles. Ainsi, la procédure mise en place par la Convention s'appuie sur des missions d'éclaircissement, à la demande d'un État partie, en direction d'un autre État partie supposé "récalcitrant" (article 8). On constate de plus que le pouvoir d'ingérence est très limité puisque l'État qui demande une mission d'éclaircissement doit « prendre soin d'éviter les abus ». D'autre part, il s'agit d'une procédure établie entre deux États, mais qui ne peut donner aucun pouvoir d'initiative aux organes de la Convention puisque ceux-ci n'existent pas.

La Convention ne prévoit pas de mécanisme de sanction spécifique à l'égard d'un État récalcitrant qui, par exemple, se refuserait à toute mission d'éclaircissement, à toute demande d'information ou même à établir son rapport pourtant prévu par la même Convention.

Certains auteurs en ont conclu que « la Convention n'est qu'un vœu juridique pieux. Elle correspond à un énoncé d'interdits importants, mais qui ne s'accompagne pas des moyens juridiques nécessaires à une réelle efficacité »<sup>1</sup>.

### 30 Rôle des ONG et de la société civile

**P**our éviter cet écueil, nous pensons que le processus qui a conduit à la Convention d'Ottawa, largement initié par les ONG de la Campagne internationale pour interdire les mines, doit se poursuivre dans le cadre de son application. Les spécialistes du droit international, comme les experts gouvernementaux, ont l'habitude des enceintes où prime la

diplomatie des États, telle la Conférence du désarmement des Nations unies. Ils sous-estiment probablement le poids de la société civile dans la mise en place de nouveaux espaces du droit international tel qu'il s'est révélé dans le processus qui a conduit à l'interdiction des mines antipersonnel. Ils imaginent donc mal quel pourrait être le rôle des ONG dans le cadre de l'application de la Convention d'Ottawa.

Il semble donc évident que le rôle des ONG ne doit pas s'arrêter avec la signature de la Convention d'Ottawa. Il reste encore un long chemin à parcourir :

- pour engager les États à ratifier et faire entrer en vigueur la Convention dans leur législation ;
- pour mettre en place une procédure de contrôle de l'application de la Convention ;
- pour vérifier la destruction des stocks, la mise en œuvre des opérations de déminage ;
- pour inciter les États à la coopération en vue de l'élimination des mines antipersonnel ;
- pour procurer des moyens financiers nécessaires à l'application rapide de la Convention.

Les ONG ont bien conscience de la tâche à accomplir qui ne se fera pas sans leur pression, sans relâche, sur les gouvernements et les États.

### Exemplarité de la loi française ?

**L**a nouvelle législation française est le produit du même processus que la Convention d'Ottawa : les ONG et la société civile ont eu une large part dans son élaboration, non seulement pour susciter un courant favorable à l'interdiction totale des mines antipersonnel dans l'ensemble des milieux politiques et dans l'opinion publique, mais également pour élaborer des propositions qui ont maintenant force de loi.

De plus, la loi française comporte une avancée remarquable par rapport à la Convention, en ce sens qu'elle reconnaît "légalement" une participation effective des ONG dans une fonction de contrôle et de vérification. En effet, la loi attribue une place aux ONG dans la Commission nationale pour l'élimination des mines antipersonnel, qui « assure le suivi de l'application de la présente loi et de l'action interna-

